



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>) :	
Déclaration de M. Aristides Rojo, président de la République du Panama	367
Déclaration de M. Naarendorp (Suriname)	374
Déclaration de M. Dooge (Irlande)	378
Déclaration de M. Niasse (Sénégal)	382
Déclaration de M. Mondjo (Congo)	387

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale va entendre cet après-midi une déclaration de M. Aristides Rojo, président de la République du Panama. J'ai le vif plaisir de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

2. M. ROYO (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au cours des cinquième et sixième Conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, j'ai eu l'occasion d'apprécier vos qualités d'homme d'Etat, dont vous avez donné d'admirables preuves. Votre élection à la présidence de nos travaux à la présente session de l'Assemblée générale est un motif de profonde satisfaction pour les peuples du tiers monde et l'ensemble de la communauté internationale. Au nom du peuple et du Gouvernement du Panama, et en mon nom propre, je me plais à vous saluer et à saluer, à travers vous, tous les membres de l'Assemblée générale.

3. Je voudrais également rendre hommage à M. Rüdiger von Wechmar, auquel nous sommes reconnaissants pour les efforts qu'il a déployés en faveur de l'ouverture des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement.

4. Nous saluons également les Etats de Vanuatu et du Belize qui viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies.

5. Nous sommes également très reconnaissants de voir que notre pays a été choisi, à une très grande majorité, pour la vice-présidence de cette assemblée et qu'il a été nommé membre de la Commission de vérification des pouvoirs.

6. Nous sommes très reconnaissants des marques sincères de condoléances que les dirigeants de la majorité des Etats Membres nous ont adressées à l'occasion de la disparition tragique du général Omar Torrijos Herrera, qui a été l'initiateur et le directeur du processus révolutionnaire panaméen et chef du gouvernement de notre pays. Nous sommes également reconnaissants des cérémonies qui ont eu lieu dans de nombreux pays pour honorer sa mémoire. Nous tenons à dire à tous que le général Torrijos continuera d'être notre principale inspiration.

7. Nous venons à cette tribune pour parler au nom d'un peuple qui a lutté longuement pour obtenir l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté et qui partage les grandes préoccupations de la communauté internationale, préoccupations qui revêtent un caractère encore plus grave pour les pays qui subissent encore la dépendance économique et politique sous diverses formes.

8. Le tiers monde, qui connaît des problèmes semblables pour ce qui est de la lutte pour l'indépendance politique, économique et culturelle, a obtenu, en 1970, que l'Assemblée générale, à sa vingt-cinquième session, approuve la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV)*]. Les Nations Unies ont fermement appuyé l'idée de la sécurité collective et universelle, sans alliances militaires, pour établir une paix véritablement stable dans le monde. Ce fut là une riposte significative que les pays en marge de la guerre froide ont adressée aux grandes puissances puisqu'on y voyait une façon d'assurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale, en dehors des cadres traditionnels des pactes militaires et des servitudes qu'imposent la force des armes ou les pressions économiques.

9. Toutefois, la pratique du partage du monde entre les grands persiste; ils agissent sans prendre la peine de consulter les intérêts légitimes des faibles. Nous admettons très franchement que la participation de ces derniers à la solution des problèmes mondiaux est en général celle de simples spectateurs ou de victimes. Cependant, nous commençons à être réconfortés par une affirmation, tant sur le plan national que mondial, qui se fait jour en Amérique latine, en Afrique et en Asie : c'est la nouvelle attitude et une volonté plus grande des peuples du tiers monde qui veulent se dégager des frustrations traditionnelles, dues à la dépendance internationale et à la carence des anciens schémas politiques.

10. Les éminents chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères qui ont parlé devant cette assemblée ont porté principalement leurs préoccupations sur la situation économique et politique délicate qui s'aggrave depuis 10 ans et à laquelle on n'a pas encore apporté de solution efficace. La possibilité d'entreprendre et de mener à bien des négociations globales n'est encore qu'un mirage et l'instauration d'un nouvel ordre économique international, grâce à la mise au point de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe*], n'est encore qu'un espoir déçu.

11. Nous avons l'intention de traiter succinctement des aspects de cette crise qui ont des conséquences très graves pour les pays qui constituent la majorité des Membres de l'Organisation. Les perturbations de l'économie dans une dizaine de pays les plus industrialisés se répercutent sur les économies des pays dépendants, les lésant sévèrement et les amenant au bord d'un effondrement irrémédiable. Une dette extérieure astronomique paralyse les pays les moins développés et épuise leurs ressources vitales en les condamnant au sous-développement. Le fossé technique qui sépare les uns des autres s'élargit sans cesse, ce qui fait obstacle aux efforts des pays les moins développés en vue

d'accroître leurs biens d'équipement, élever leur productivité et participer d'une façon plus active et plus profitable au marché mondial.

12. Entre-temps, les deux grandes galaxies de puissance destructrice continuent la spirale délirante de l'armement et consacrent des crédits improductifs s'élevant à des centaines de milliards de dollars à l'armement, dont une simple partie pourrait fournir à des centaines de millions de personnes qui souffrent de la faim, de l'ignorance et du chômage, des écoles, des hôpitaux, des aliments, des médicaments et les instruments de travail qui leur sont indispensables.

13. Aussi terribles que soient les dommages physiques et spirituels, plus graves sont encore les ravages que font subir à la conscience de l'humanité les menaces d'une guerre nucléaire dont s'accusent mutuellement les deux superpuissances et dont nous entrevoyons déjà les préliminaires. L'angoisse saisit les peuples devant l'affrontement belliqueux éventuel où les ondes radioactives anéantiraient en quelques minutes des centaines de millions d'êtres humains mais, ironiquement, laisseraient des villes entières intactes.

14. La situation devant laquelle se trouve la communauté des nations est une manifestation de l'épuisement de l'ordre international, économique, social et politique qui a été mis sur pied après la seconde guerre mondiale. Pour surmonter cette crise, il faudra mettre en place une nouvelle société internationale qui rende valables et efficaces les principes de la coexistence et de la coopération entre les Etats.

15. La politique internationale de mon pays s'appuie sur les principes fondamentaux du mouvement des pays non alignés et s'affirme comme force morale indépendante, distincte des blocs des sphères d'influence et comme facteur positif et global de paix et de sécurité mondiales. Nous croyons au droit de tous les peuples de se doter du système politique, économique, social et culturel qui corresponde le mieux aux nécessités des grandes majorités nationales, nous croyons au droit à l'autodétermination qui incarne le caractère pluraliste du mouvement, qui repose sur une application appropriée du principe de l'égalité souveraine des Etats. Cela signifie que pour les pays non alignés, les Etats ont des droits et des devoirs égaux, tant sur le plan politique qu'économique, et sont membres à part entière de la communauté internationale sur un pied d'égalité en dépit des différents systèmes économiques, sociaux ou politiques et des différents modes de vie qu'ils ont choisis.

16. La solution des problèmes économiques et sociaux des peuples du tiers monde ne sera pas obtenue par une formule magique ou dogmatique. Elle réside dans un développement planifié et exige une réforme des structures traditionnelles qui doivent correspondre aux exigences complexes de la vie contemporaine.

17. Les petits pays ne peuvent cesser de se préoccuper du fait, réel et concret, que l'on continue de vouloir nous manipuler au nom de la théorie injuste dite des dominos. Le Panama, au contraire, conçoit les relations entre toutes les nations du monde dans le cadre d'un pluralisme véritable où le droit de chaque peuple à choisir librement la voie de son développement doit être effectif et non pas illusoire.

18. L'un des objectifs fondamentaux de notre organisation vise à lutter, sur le plan mondial, pour rechercher et maintenir la paix. Mais nous reconnaissons le fait principal qui est l'existence d'une structure internationale et transnationale injuste, violente, oppressante et inégale. Ce fait central, dont l'origine est dans la division et l'exploitation internationale du travail, d'une part, et dans certains processus et certaines structures régionales particulières,

d'autre part, constitue un cadre d'inégalité et de dépendance qui freine les possibilités véritables de développement, sur le plan démocratique et en toute liberté, des ressources naturelles et humaines, et provoque le retard social des peuples. Cette situation n'est pas souhaitable; elle est contraire aux principes de l'Organisation et entraîne fréquemment des tensions et des conflits qui mettent en danger la paix mondiale.

19. Il serait immoral et répréhensible de maintenir la paix internationale aux dépens de la justice internationale. C'est précisément la recherche de la justice qui, historiquement, a légitimé les mouvements révolutionnaires de libération sociale et de lutte anti-colonialiste et anti-impérialiste, qui combattent également contre toute forme de tutelle internationale. La lutte pour un véritable développement social est une lutte contre toute forme d'oppression, d'exploitation et de tutelle politique ou idéologique en vue d'éliminer la dépendance et la subordination. Selon nous, la lutte contre l'oppression et la dépendance est une lutte pour la paix. Le meilleur moyen de sauvegarder la paix c'est d'éliminer l'injustice internationale.

20. Le Panama est un pays situé dans l'isthme qui relie deux grandes parties du continent américain et permet les communications entre les océans Atlantique et Pacifique. C'est de cette particularité géographique que le pays tire sa principale ressource naturelle et elle représente de plus un intérêt sans prix pour les autres pays du monde. Tout au long de l'histoire, cette ressource a été accaparée pour servir les intérêts de l'une ou l'autre puissance, ce qui a entraîné des distorsions structurelles dans le pays, en développant à outrance l'économie liée au transit aux dépens de l'exploitation des autres ressources nationales, ce qui a eu pour effet de créer une existence marginale pour la majorité de la population et de consacrer un système économique, politique et social injuste. Notre peuple a toujours lutté pour recouvrer la jouissance de cette ressource au profit du développement national, de l'indépendance, de l'intégrité et de la souveraineté territoriales afin de pouvoir mener une vie juste et véritablement démocratique. Ces efforts ont toujours coïncidé avec les intérêts de la communauté internationale car ils s'opposent au contrôle unilatéral d'une voie d'eau interocéanique de la part de toute puissance et au préjudice d'autres pays.

21. Ce n'est que vers la fin des années 60 qu'a commencé le processus de changement destiné à éliminer les séquelles sociales, politiques et économiques de cette situation. Le processus révolutionnaire panaméen, dont l'inspirateur et le dirigeant est le général Omar Torrijos, a ouvert la porte à une véritable démocratisation de la société nationale et à la pleine réalisation de notre indépendance et de notre souveraineté.

22. Des réformes agraires ont donné aux paysans accès à la terre, d'autres ont donné à toutes les communautés le droit à l'instruction, au logement, aux soins de santé, aux communications, aux sources d'énergie, ce qui a permis à toutes les régions du pays de s'intégrer dans l'ensemble national. La participation de toutes les communautés du pays aux débats et aux décisions portant sur les problèmes et l'avenir de la République s'est démocratisée grâce au système général de représentation populaire et pluraliste sur lequel repose le pouvoir législatif.

23. Ces transformations ont permis de créer un climat sain de paix sociale et de stabilité institutionnelle et politique qui garantit le respect des droits de l'homme et des libertés civiles, ce qui permet de poursuivre le développement pacifique du pays. Mais cela n'a pu se produire et avoir un sens que dans le cadre de la noble lutte et des efforts inlassables qui ont eu lieu au cours des 13 dernières années, au moyen de négociations diplomatiques difficiles et délicates pour que le territoire panaméen puisse recou-

vrer son intégrité et que nous puissions exercer effectivement notre véritable souveraineté sur la zone du canal de Panama — question dont je parlerai en temps voulu.

24. Cependant, la paix à l'intérieur de nos frontières ne se trouvera dûment renforcée et à l'abri des menaces que lorsque la région avoisinante cessera d'être en proie aux conflits douloureux qui la secouent. Nous nous inquiétons du climat politique, social et économique qui sévit sans exception dans toutes les parties du monde. La solution clef des immenses problèmes qui frappent la grande majorité du tiers monde se trouve dans le fait que la véritable paix est liée à la justice sociale. Là où sévissent la misère, la maladie, l'ignorance et le chômage, il ne peut y avoir d'espoir, car la violence s'installera sous une forme ou une autre : la violence engendrée par la faim, l'insécurité, l'absence de foyer, la violence engendrée par les privilèges et ceux qui les défendent en refusant de procéder aux changements nécessaires et, en conséquence, la violence de la rébellion de ceux qui vivent en marge et oubliés et qui ne peuvent pas attendre éternellement des changements pacifiques.

25. Ce qui nous préoccupe particulièrement, c'est la profonde crise politique et sociale dont souffre l'Amérique centrale et le climat de tension qui existe dans la région des Antilles. Il n'est pas possible de mettre fin à cette crise sans en étudier les causes profondes qui résident dans les tragiques déséquilibres et les injustices sociales dont souffrent la majorité des peuples de la région.

26. Il serait artificiel d'attribuer cette crise aux influences et aux infiltrations étrangères et d'en ignorer les causes internes. Les conflits de l'Amérique centrale n'émanent pas de l'affrontement Est-Ouest. Il s'agit précisément de conflits typiquement centre-américains qui ne peuvent être résolus que par les membres de ces sociétés qui ont à en souffrir. Dans la mesure où certains décrivent cette crise comme la manifestation des contradictions Est-Ouest et la qualifient de menace pour la paix mondiale, ils en font un problème qui intéresse tous les membres de la communauté mondiale.

27. Des raisons d'éthique et des liens historiques, géographiques et culturels nous unissent à ces peuples frères et nous interdisent de fermer les yeux devant leur tragédie. Nous sommes les fermes défenseurs du principe de la non-intervention et du droit des peuples à l'autodétermination, mais nous rejetons l'argument selon lequel le fait d'exprimer cette préoccupation et d'en indiquer les causes revient pour ses auteurs à s'immiscer dans les affaires intérieures d'autrui. Les drames que connaissent l'Amérique centrale et les Antilles ne sauraient nous être étrangers étant donné que nous sommes nous-mêmes centre-américains et antillais.

28. Se lamenter sur la terreur du génocide et les violations des droits de l'homme qui se produisent dans la région, les dénoncer et porter des jugements sur les causes du conflit n'est pas une attitude que l'on peut qualifier d'ingérence étrangère. Intervenir dans les affaires intérieures, c'est appuyer l'une ou l'autre des parties au moyen d'une aide financière, technique ou militaire. De plus, nous estimons qu'il est tout aussi dangereux pour la paix et la sécurité de toute la région de recourir à la menace de représailles, d'intervention militaire ou de sanctions économiques en tant que moyens visant à influencer les décisions de l'un des États de la région.

29. Il importe de mettre fin immédiatement à toutes les formes de participation étrangère aux conflits centre-américains, ce qui revient à dire que tous types d'intervention étrangère doivent cesser — et pas seulement certains d'entre eux — pas seulement ceux émanant de certains secteurs et pas seulement ceux dont le but est de favoriser certains groupes ou certaines parties. Tout type d'appui

fourni à l'une ou l'autre partie au conflit entraînera la mort de milliers d'êtres innocents.

30. Une solution d'ensemble ne pourra être trouvée par des moyens purement militaires. Le Panama considère qu'il faut négocier des solutions politiques qui permettront de mettre fin à ces conflits, et que cela ne sera possible qu'avec la participation de tous les secteurs qui, dans les divers pays, participent à ces luttes. Dans la recherche de solutions pacifiques, nous reconnaissons qu'un élément de l'ensemble de cette recherche serait l'organisation d'un processus électoral démocratique, mais nous devons honnêtement dire que ces élections devraient être précédées par la création d'un climat social et politique approprié qui garantirait la participation libre des différents secteurs dans la sécurité.

31. Pour contribuer à l'élaboration de solutions politiques le Panama offre son territoire et ses bons offices afin d'encourager les prises de contact et les négociations à cette fin.

32. La fin de la terrible guerre civile en El Salvador laissera toutes sortes de problèmes et cette nation prostrée ne pourra les résoudre avec ses seules ressources, dévastées par la guerre. Ce fut, nous le savons, l'expérience douloureuse du Nicaragua. Une coopération étrangère importante est donc indispensable dans ce domaine pour permettre à ces pays de se remettre et de retrouver le rythme normal de leurs activités.

33. Nous nous félicitons des initiatives visant à constituer un fonds international d'urgence afin de permettre de résoudre les problèmes de développement économique et social de la région de l'Amérique centrale et des Antilles. Cependant, nous pensons que le plan restera stérile s'il implique une discrimination à l'égard de certains pays de la région ou s'il comporte des éléments militaires ou autres formes d'intervention ou des conditions politiques. Il ne faut pas oublier que les peuples de l'Amérique centrale aspirent au développement dans la liberté et dans le respect total de leur indépendance et de leur droit à l'autodétermination et à la souveraineté véritable et que, partant, ils préfèrent être pauvres plutôt que d'enchaîner leurs espoirs aux chars de l'une ou l'autre des hégémonies étrangères.

34. Le Panama s'associera à cette tentative si elle se fonde sur des conditions justes et bien définies de respect de la souveraineté de tous les pays bénéficiaires du plan, en tenant compte de leurs propres initiatives et de leur droit de choisir une option, des modèles de développement et des sources de financement ne se limitant pas à l'initiative privée des sociétés transnationales.

35. D'autre part, notre pays se félicite de la naissance d'une nouvelle république indépendante dans la région et tient à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Belize. Cet avènement signifie la disparition d'un des plus importants vestiges coloniaux de l'Amérique centrale et, de ce fait, revêt une signification particulière. Le Belize est devenu Membre de cette organisation ainsi qu'un membre de l'Organisation des États américains et du mouvement des pays non alignés. Nous devons tous, par conséquent, contribuer à la consolidation du jeune État bélizien ainsi qu'au respect de ses droits souverains et de son intégrité territoriale. Nous espérons que le peuple et le Gouvernement du Guatemala trouveront le moment approprié pour s'unir aux autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour reconnaître cet État contigu, épris de paix, et choisiront de régler leurs différends par la voie pacifique et établiront une coopération fructueuse avec le Belize. Le Panama se déclare prêt à collaborer à cette fin.

36. Nous tenons à affirmer de nouveau, comme nous l'avons fait en d'autres occasions, que pour assainir le climat dangereux de tensions créé dans les Antilles et qui

affecte de nombreux autres pays, il est indispensable que les Etats-Unis et Cuba rétablissent et élargissent des voies efficaces de communication et de dialogue. De même, nous estimons que les Etats-Unis, le Nicaragua et la Grenade devraient éviter que leur dialogue continue à se détériorer. Nous demandons aux uns de respecter le droit à l'autodétermination et aux autres de faire preuve de souplesse et de logique dans leurs relations avec les autres pays de la région.

37. Nous sommes solidaires des aspirations légitimes du peuple de l'Argentine qui souhaite recouvrer sa souveraineté sur les îles Malouines; nous sommes solidaires du peuple bolivien qui cherche, par des moyens pacifiques, un accès à la mer sous souveraineté bolivienne et du peuple de Porto Rico, qui souhaite exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination en tant que pays essentiellement latino-américain et dont la personnalité propre se dégageait déjà à travers les objectifs du Congrès amphityonique qui s'est tenu à Panama en 1826.

38. En ce qui concerne l'Afrique australe, nous tenons à réitérer l'appui sans réserve que le Panama apporte aux aspirations des peuples de la Namibie et de l'Azanie, tout en réaffirmant notre solidarité avec les pays de première ligne et le Mouvement de libération de l'Afrique australe, représenté par la South West Africa People's Organisation [SWAPO] et l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC].

39. Nous condamnons l'agression cruelle et injuste perpétrée par le régime raciste de Pretoria contre la République populaire d'Angola, au mépris total du système des Nations Unies.

40. Mon pays a l'espoir justifié qu'après la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui s'est réunie au début de ce mois, et conformément à la Déclaration de Panama et du Programme d'action concernant la Namibie qui a été adopté cette année dans mon pays par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie [voir A/36/327, annexe], les membres de la communauté internationale redoubleront d'efforts en vue d'obtenir l'indépendance le plus tôt possible, conformément aux décisions du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], du mouvement des pays non alignés, de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

41. Nous insistons sur le fait qu'il est urgent d'éliminer le colonialisme, le racisme, la discrimination et l'apartheid de l'Afrique australe. Notre mot d'ordre doit être de combattre l'épanouissement du nazisme, de l'intolérance raciale et de la politique fondée sur le terrorisme érigé en institution par le régime de Pretoria en Afrique du Sud.

42. Au nord de ce même continent africain, le Panama appuie le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et reconnaît l'existence du Gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique, avec lequel la République du Panama entretient des relations diplomatiques.

43. Le Panama ne peut qu'insister sur l'urgence de rendre effectif le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre en tant que pays non aligné. L'occupation étrangère de cette île n'est pas justifiée et doit prendre fin. Nous devons encourager le progrès des entretiens intercommunautaires afin de rétablir la paix, le calme et la jouissance par le peuple chypriote de ses droits inaliénables, favorisant ainsi les relations pacifiques entre les Etats de la zone de la Méditerranée orientale.

44. Le Panama plaide en faveur d'une paix juste, complète et durable dans la région du Moyen-Orient, fondée sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et sur le droit d'Israël et des Etats voisins de vivre en paix

à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à un Etat indépendant qui lui soit propre, avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], son représentant légitime.

45. De l'avis du Panama, les Nations Unies ne sauraient rester indifférentes aux pertes en vies humaines, aux effusions de sang et aux dommages matériels au Liban. L'Organisation ne devrait ménager aucun effort pour faire en sorte que soient respectées les décisions du Conseil de sécurité et que la paix soit rétablie dans cette nation meurtrie et pour empêcher de nouveaux bombardements de la population civile, de nouveaux actes militaires et terroristes, dans le respect dû à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de ce pays.

46. Le Panama croit au principe du non-recours à la force dans les relations internationales et au règlement pacifique des différends et est en faveur de la cessation de l'occupation de l'Afghanistan par des forces militaires étrangères, conformément aux décisions de l'Assemblée générale [résolution ES-6/2]; il se prononce contre la récente attaque de la centrale nucléaire iraquienne qui a entraîné une condamnation du Conseil de sécurité dans la résolution 487 (1981). De même, mon pays regrette que le douloureux conflit armé entre l'Iran et l'Iraq se prolonge. Il s'agit de deux Etats non alignés auxquels nous devons lancer des appels fraternels pour qu'ils mettent fin à cette guerre fratricide et qu'ils règlent leurs différends par la voie pacifique.

47. En ce qui concerne la situation au Kampuchea, le Panama, bien que reconnaissant la République populaire du Kampuchea comme seul gouvernement légitime de ce pays, estime néanmoins qu'il faudrait redoubler d'efforts pour créer les conditions nécessaires au maintien de la paix et de la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est.

48. Nous partageons les aspirations du peuple coréen à une réunification pacifique de sa patrie et le Gouvernement panaméen pense que le règlement de la question de Corée est étroitement lié au plein exercice, par le peuple coréen, de son droit à l'autodétermination, sans ingérence étrangère. Cela serait possible et combien souhaitable si l'on mettait en œuvre le communiqué conjoint Sud-Nord du 4 juillet 1972¹ qui repose sur les principes de l'indépendance, de l'unification pacifique et de l'unité nationale.

49. Mais ce n'est pas seulement en Amérique latine, en Afrique et en Asie que subsistent des conflits qui sont pour tous une source de profonde préoccupation. L'Europe passe à l'heure actuelle par une crise délicate qui, en dépit de sa complexité, présente certaines similarités avec les problèmes des pays non alignés. La lutte pour l'indépendance, la justice sociale et la paix n'est pas le seul apanage de ceux qui, au sein de ce qu'on appelle le tiers monde, sont apparus jusqu'à présent comme des boucs émissaires. Cette lutte est maintenant celle des pays et des gouvernements européens qui, eux aussi, ont souffert de guerres civiles et des effets dévastateurs de deux guerres mondiales.

50. Aussi souhaitons-nous saluer très sincèrement les efforts que font les Européens pour adopter une position indépendante et digne face à la spirale effrénée de l'armement et de la polarisation. Nous nous solidarisons avec les efforts qui tendent à éviter aux Européens l'horreur de se trouver aux premières lignes de la guerre nucléaire.

51. Nous considérons d'un œil favorable le profond débat idéologique qui, progressivement, s'étend à l'ensemble de l'Europe et qui touche à l'essence même du droit de ce continent à vivre en paix, dans l'indépendance et à l'abri du chantage des superpuissances qui s'arrogent le droit de se le partager sans tenir compte de ses droits légitimes. Nous rejetons également la stratégie tendant à transformer les pays européens en rampes de lancement et

en cibles pour des projectiles toujours plus sinistres qui, de toute façon, n'atteindront pas ceux qui les utilisent.

52. Nous n'admettons pas davantage les pressions croissantes exercées contre la volonté du peuple et du Gouvernement polonais. Comme dans le cas d'El Salvador, nous considérons que la Pologne connaît une crise dont les causes sont strictement internes et dont la solution doit faire l'objet d'un accord entre les Polonais eux-mêmes, et tout d'abord entre leurs travailleurs. Il faut que les menaces et les ingérences étrangères cessent. N'oublions pas que la dernière fois qu'il y a eu une intervention de forces étrangères en Pologne, cela a coûté à l'Europe et à l'humanité des millions de vies humaines. Les Polonais et tous ceux qui souhaitent la survie de l'Europe et de l'humanité doivent s'efforcer de jeter les ponts qui favoriseraient une solution pacifique de cette crise.

53. C'est pourquoi, depuis l'Amérique latine, et animés de l'esprit des derniers accords conclus entre le maréchal Tito et le général Torrijos lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en 1979, nous tendons la main aux peuples et aux gouvernements européens pour qu'ils concluent une alliance avec le mouvement des pays non alignés afin de défendre ensemble le droit de l'humanité à vivre dans le plein respect de la pluralité politique et culturelle.

54. Et, dans le cadre de sa politique anticolonialiste, indépendante et non alignée, le Panama, membre de la communauté ibéro-américaine des nations, lance un appel pour que l'on rétablisse, par le biais de négociations véritables, l'intégrité territoriale espagnole et que l'on rende à la souveraineté et au patrimoine espagnols le territoire connu sous le nom de Rocher de Gibraltar que l'Angleterre occupe au mépris des droits légitimes et souverains de l'Espagne.

55. Nombre des problèmes énumérés sont étroitement liés à l'injustice et au désordre qui règnent dans les relations économiques internationales, et notamment à ce que l'on veut inclure dans ce que l'on appelle le « dialogue Nord-Sud ». Nous aspirons à la restructuration de l'ordre économique international. C'est une nécessité non seulement pour les pays pauvres et exploités, mais aussi pour beaucoup des pays industrialisés. Malheureusement, les choses semblent prendre une voie différente puisque certaines superpuissances continuent aveuglément et imprudemment à vouloir en faire un dialogue de sourds.

56. Cependant, il faut signaler, pour faire une critique constructive, qu'une part importante des difficultés tient dans le fait que nous-mêmes, au « Sud », nous n'avons pas assez progressé dans nos efforts pour nous entendre et mettre au point un plan de développement d'ensemble. Ce que nous pouvons attendre des négociations « Nord-Sud » ne pourra jamais être aussi important que ce que nous aurions pu réaliser en parvenant, entre nous, à un accord.

57. Le Panama accorde la plus haute priorité à sa participation au Groupe des 77, qui est un instrument précieux pour la promotion de relations économiques plus justes et la réalisation des objectifs des pays en développement en vue d'établir un nouvel ordre international. A cet égard, nous appuyons avec enthousiasme le Programme d'action et les mécanismes adoptés par la Réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui s'est tenue à Caraballeda, en mai 1981, sur le thème de la coopération économique entre pays en développement.

58. Nous jugeons qu'il est indispensable de coordonner et de concerter les activités du groupe des Etats d'Amérique latine, du groupe des Etats d'Afrique et du groupe des Etats d'Asie, de façon à renforcer l'unité et l'efficacité du Groupe des 77 dans la promotion de ses intérêts communs.

59. En 1975, les pays latino-américains réunis à Panama ont décidé de créer le Système économique latino-américain [SELA]. Le SELA apporte des solutions concrètes à nos processus de développement. C'est un instrument de coordination et de concertation pour les projets des Etats d'Amérique latine dans le domaine de l'économie régionale. Il correspond aussi au désir d'obtenir des changements qualitatifs dans les relations économiques avec les Etats-Unis, ce qui est conforme à nos priorités sociales et économiques.

60. Voilà qui justifie la décision du Conseil latino-américain du SELA d'adopter une approche globale dans ses relations et qui aille au-delà des aspects commerciaux. C'est à cette fin que le SELA a décidé de tenir à Panama une réunion où l'on définirait les grandes lignes et les principaux éléments d'une politique latino-américaine envers les Etats-Unis pour surmonter les problèmes découlant de l'inégalité des relations économiques entre la région et ce pays. Cette réunion aura lieu en deux étapes : une phase préparatoire au niveau technique qui durera du 23 au 27 novembre et une autre phase au niveau supérieur, les 30 novembre et 1^{er} décembre 1981. Le Gouvernement panaméen espère que les ministres des affaires étrangères des Etats membres du SELA participeront à cette deuxième phase. Nous leur fournirons les moyens de transport aérien qui leur permettront de se rendre à Sainte-Lucie où, le 2 décembre, commencera la onzième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains.

61. Nous aimerions revenir aujourd'hui sur une question qui, à d'autres occasions déjà, a retenu l'attention de l'Assemblée, car elle met en jeu les intérêts d'une grande partie de la communauté mondiale et ceux de l'Amérique latine et parce qu'elle touche aux espoirs de toutes les nations du tiers monde puisqu'elle a trait aux principes et aux pratiques qui doivent prévaloir dans les relations entre les petites nations et les grandes puissances. Je veux parler des relations entre le Panama et les Etats-Unis à propos du canal interocéanique et l'application adéquate des traités qui le régissent.

62. Les relations qui se sont établies entre le Panama et les Etats-Unis dès la construction et le fonctionnement du canal remontent à 1903. La Convention du canal de Panama de 1903 était nettement empreinte de colonialisme et, depuis son entrée en vigueur, des divergences très nettes ont surgi entre les deux parties quant à son interprétation et à son exécution.

63. Le Panama, l'Etat ayant la souveraineté territoriale sur le canal, a toujours maintenu que les attributions confiées aux Etats-Unis devaient se limiter aux fins bien précises de la concession du canal, alors que le concessionnaire alléguait détenir une autorité absolue. Sur la base de cette interprétation unilatérale, on a imposé dans ladite zone du canal une administration publique distincte de celle du Gouvernement de la République du Panama, sujette à des décisions émanant d'une puissance étrangère, et confiée à des fonctionnaires étrangers, voire hostiles aux autorités panaméennes.

64. Sept décennies d'affrontement et 14 années de négociations complexes ont pris fin le 7 septembre 1977 à Washington, lorsque le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Jimmy Carter, et le chef du Gouvernement de la République du Panama, le général Omar Torrijos Herrera, ont signé le Traité sur le canal de Panama et le Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama².

65. Le but central des traités Torrijos-Carter est d'éliminer une situation de caractère colonial où un Etat exerçait des activités juridictionnelles sur une partie importante du territoire d'un autre Etat, de rétablir la pleine souveraineté

de l'Etat qui avait été victime de ces limitations et de garantir la restitution du canal à son propriétaire légitime, même si cela ne devait se produire qu'à la fin de la longue période qui nous sépare de 1999.

66. Aux termes du traité de 1977, la relation de soumission précédemment décrite devait faire place à une relation de coopération, sur un pied d'égalité et dans l'intérêt commun. C'est dans cet esprit que le Panama a octroyé aux Etats-Unis, pour un certain temps et pour permettre le fonctionnement, l'entretien et la protection du canal, certains droits, sous réserve d'une participation croissante du Panama et pour une période qui prendra fin le 31 décembre 1999, date à laquelle le canal retombera sous la souveraineté territoriale panaméenne dans des conditions adéquates de fonctionnement.

67. Malgré cela, le Congrès des Etats-Unis a, en septembre 1979, promulgué la loi 96-70, qui modifie le sens, la substance et les intentions de ce traité. Nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper que, au lieu d'établir les bases pour l'application du Traité, cette loi 96-70 n'en tient pas compte et prévoit des dispositions qui font obstacle à la mise en œuvre de ses principes et de ses objectifs, telles que l'élimination de l'enclave continentale ou, ce qui revient au même, le démantèlement de ce qui était connu comme étant un « gouvernement au sein d'un autre gouvernement », l'établissement d'un régime d'association pour l'administration, l'entretien et la protection conjoints du canal, et la remise au Panama et à la communauté internationale d'un canal efficace.

68. Grâce à l'accord qui s'était dégagé lors d'un long débat au cours des négociations, le traité Torrijos-Carter créait une commission binationale chargée de l'administration du canal, appelée « Commission du canal de Panama » et qui était une entité spéciale distincte, tout à fait différente de l'appareil exécutif des Etats-Unis.

69. La loi 96-70 confère au Président et au Secrétaire à la défense des Etats-Unis des pouvoirs excessifs au sein de cette commission dont elle limite les pouvoirs administratifs, et elle investit le Congrès des Etats-Unis d'une autorité si grande qu'il est en mesure de traiter de certaines questions fondamentales relatives à l'administration du canal et que la Commission en est réduite à n'être qu'une entité subalterne de l'exécutif des Etats-Unis. Cela porte un très grave préjudice à l'administration efficace du transit par le canal et fait gravement obstacle à l'application correcte d'un traité qui traduit la volonté de deux nations. Méconnaître les intérêts légitimes panaméens en ce qui concerne l'application du traité Torrijos-Carter équivaut à rejeter le Traité lui-même.

70. Il serait trop long d'exposer à l'Assemblée toutes les conséquences et les répercussions négatives, pour l'administration du canal et pour les relations entre le Panama et les Etats-Unis, engendrées par cette loi 96-70. Elles sont toutes importantes, mais je m'en tiendrai aux plus pertinentes, en laissant au représentant permanent de mon pays le soin de présenter les documents complémentaires concernant les problèmes d'exécution du Traité.

71. Tout d'abord, la réduction des pouvoirs administratifs de la Commission du canal favorise l'application de nombreuses lois fédérales des Etats-Unis au territoire panaméen et, ce qui est encore plus grave, l'installation, dans ce même territoire, d'organismes administratifs des Etats-Unis qui interviennent dans des aspects importants de l'administration du canal sans qu'aucune base juridique ne les y autorise. C'est le cas de l'Autorité fédérale pour les relations de travail, du Conseil du personnel de la zone du canal, de la Commission de la fonction publique, de la Commission d'appel de la zone du canal et d'autres entités officielles des Etats-Unis qui existaient déjà ou qui

ont été spécialement créées pour s'acquitter de tâches dont on prive indûment la Commission du canal.

72. Il existe une autre conséquence importante. Conformément à la loi 96-70, le seul revenu sur lequel la Commission puisse compter pour régler ses dépenses est celui qui provient du fonctionnement du canal, ce qui signifie que la commission binationale ne peut faire appel à aucune forme de crédit pour couvrir un déficit éventuel, investir ou faire face à des dépenses extraordinaires qui dépassent les recettes provenant de l'exercice fiscal correspondant. De telles limitations affectent les disponibilités financières de la Commission pour les travaux nécessaires à l'entretien du canal, de façon que ce dernier réponde efficacement aux besoins du transit interocéanique.

73. Il y a plusieurs mois, de graves problèmes ont surgi, qui ont provoqué des retards prolongés dans le passage des navires. L'accroissement futur du transit interocéanique exige que des travaux soient entrepris pour rectifier le lit du canal afin d'assurer un transit ininterrompu, de jour et de nuit, jusqu'au début du XXI^e siècle. Le programme de ces travaux a déjà été mis au point et on prévoit que leur coût s'élèvera à 500 millions de dollars. Les obstacles créés par la loi 96-70 empêchent la Commission du canal de disposer des moyens nécessaires qui lui permettraient d'obtenir les fonds requis pour la réalisation de ce projet.

74. La situation financière de la Commission s'est aggravée par toute une série de charges imposées par la loi 96-70 et imputables à l'ancienne Compagnie du canal, une entité dont la création et l'existence avaient été mises en question par le Panama. Par exemple, l'amortissement des dépenses pour retraite anticipée, les dédommagements à verser aux employés de l'ancienne Compagnie du canal et les dépenses non recouvrées qui avaient été engagées avant l'entrée en vigueur du traité Torrijos-Carter diminuent les avoirs de la Commission de plus de 60 millions de dollars par an.

75. Dans les articles I et III du traité Torrijos-Carter, la République du Panama, du fait de sa souveraineté territoriale, a conféré aux Etats-Unis d'Amérique, pour une durée limitée, les droits nécessaires au fonctionnement, au maintien, à l'amélioration et à la protection du canal, des travaux qui y sont faits, de ses installations et de ses équipements auxiliaires, ainsi que les droits qui leur permettent d'obtenir les ressources nécessaires pour assurer et réglementer le transit ininterrompu des navires à travers le canal. Les Etats-Unis ont accepté cette concession et, entre autres, seront obligés de céder le canal de Panama, lorsque cette concession prendra fin, dans des conditions de bon fonctionnement. En tant que contrepartie inéluctable aux droits qu'ils détiennent, ils sont dans l'obligation de fournir les fonds nécessaires à l'entretien du canal, condition indispensable pour assurer le transit ininterrompu des navires et donner satisfaction aux exigences des transports maritimes internationaux pendant toute la période où les Etats-Unis exerceront les droits que le Panama leur a concédés aux termes de ce traité.

76. De même, il est logique de comprendre que, lorsque le Traité stipule qu'à son expiration les Etats-Unis céderont le canal de Panama « dans des conditions de bon fonctionnement », ces conditions devront être telles qu'elles donneront la possibilité au canal de fournir les services requis. En conséquence, si, à ce moment-là, les Etats-Unis ne se sont pas acquittés de leur obligation d'entreprendre les travaux d'entretien exigés et nécessaires pour le bon fonctionnement du canal durant la période de la concession, cette voie de navigation ne sera pas en condition de bon fonctionnement lorsque le Traité expirera.

77. En ce qui concerne les relations dans le domaine du travail, la loi 96-70 confie au Président des Etats-Unis et

à différentes instances de l'Administration américaine toute une série d'attributions qui, en fait, rétablissent l'existence d'« un gouvernement à l'intérieur du gouvernement ». L'une de ces instances, le Conseil de coordination de politiques en matière de fonctionnaires, a pour attribution, aux termes de ladite loi, de fixer les barèmes de salaires qui avaient déjà été mis en vigueur par la Commission du canal et par les forces armées des Etats-Unis qui se trouvent encore stationnées dans la zone du canal. De telles dispositions violent le principe « à travail égal, salaire égal » et établissent des différences entre les ouvriers et les employés selon la date à laquelle ils ont été engagés. Cela se traduit dans la réalité par une diminution du salaire des employés, généralement panaméens, qui ont été recrutés après l'entrée en vigueur du traité Torrijos-Carter. Par suite, l'économie panaméenne, pendant la période où ce traité sera en vigueur, subira une perte estimée à 4 milliards de dollars, d'après les calculs des organismes administratifs de la Commission du canal eux-mêmes.

78. L'application de la loi 96-70 en ce qui concerne les relations dans le domaine du travail a provoqué de nombreux problèmes, qui suscitent le mécontentement des ouvriers et des employés au service de la Commission du canal et qui pourraient éventuellement se répercuter sur le fonctionnement du canal.

79. Bref, les injustices et les inconsistances de la loi 96-70, outre qu'elles sont en contradiction avec l'objectif visant l'élimination d'« un gouvernement à l'intérieur d'un gouvernement », ont engendré des problèmes inutiles, difficiles à résoudre si l'on n'apporte pas rapidement à ladite loi des amendements importants afin qu'elle s'aligne sur l'esprit et la lettre du Traité. La République du Panama, d'ailleurs, avait prévu que des difficultés apparaîtraient à la mise en œuvre du Traité, comme c'est effectivement le cas à l'heure actuelle, et avait proposé d'une manière opportune les réformes nécessaires à cette loi des Etats-Unis, mais peu d'entre elles ont été prises en considération lorsque cette loi a été promulguée.

80. Peu de temps après la mise en application de cette loi, le 9 janvier 1980, j'ai adressé au Président des Etats-Unis, qui était alors M. Jimmy Carter, une note très détaillée dans laquelle je signalais les insuffisances de la loi 96-70, et je réitérais le désir de mon gouvernement de voir ces commentaires pris en considération. En complément de cette demande, les représentants panaméens ont présenté à la Direction de la Commission du canal toute une série d'observations que le Gouvernement du Panama désire voir prises en considération par le Congrès des Etats-Unis.

81. Les Panaméens espèrent que ces recommandations seront favorablement accueillies et que le Gouvernement et le Congrès des Etats-Unis s'acquitteront de leurs devoirs et honoreront les engagements qu'ils ont pris, au nom de leur nation, et devant le monde entier, en adoptant les Traités de 1977. Ces traités doivent établir des relations justes et nouvelles entre nos deux peuples et nos deux Etats et servir d'exemple encourageant pour les autres nations représentées à l'Assemblée. Sinon, les petits pays, les pays du tiers monde et la communauté internationale seraient assurément assaillis par le doute, car cela entamerait profondément leur confiance dans le sérieux et la bonne foi des traités internationaux avec les grandes puissances. Nous préférons croire en ce sérieux et en cette bonne foi. Nous sommes prêts à participer à des conversations de grande envergure pour jeter les bases d'un accord conforme à l'esprit et à la lettre des traités Torrijos-Carter, sans quoi les frictions qui ne manqueront pas d'avoir lieu pourraient avoir des conséquences néfastes sur l'utilisation efficace et pacifique de cette voie maritime panaméenne.

Cependant, nous sommes encouragés par la promesse officielle faite par le président Reagan le 4 décembre de l'année dernière, qui nous a dit que « les Etats-Unis continueront à respecter et à mettre en œuvre les Traités du canal de Panama ». Nous sommes d'accord avec le président Reagan lorsque, immédiatement après, il a ajouté que « dans cet esprit de coopération et de respect mutuel, nous pourrions réaliser notre objectif commun qui est la paix et la prospérité dans toute l'Amérique latine et dans le monde entier ».

82. Cela doit se traduire, en conséquence, par l'amendement radical de la loi 96-70 pour qu'elle corresponde à l'esprit et à la lettre des traités. Lorsque cela sera fait, nous saurons témoigner, devant le monde entier, que ce sérieux et cette bonne foi dont nous avons parlé précédemment ont été confirmés dans les faits.

83. Il nous faut aborder, enfin, un autre aspect de cette question où les intérêts nationaux du Panama et les intérêts de la communauté internationale coïncident. Il s'agit du régime de neutralité du canal de Panama, qui a été proclamé par l'Etat panaméen dans les traités Torrijos-Carter; nous demandons à tous les Etats du monde d'adhérer à ce régime de neutralité et de le respecter.

84. Le Panama accorde une importance très grande au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'efficacité du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco). De l'avis de notre gouvernement, il existe un rapport étroit entre ces instruments internationaux et le régime de neutralité du canal de Panama. C'est pourquoi nous nourrissons le juste espoir que, grâce à l'AIEA, l'on prendra des mesures destinées à nous protéger contre les dangers éventuels d'accidents par contamination dus à des navires à propulsion nucléaire. Nous espérons aussi que cette agence prendra des mesures pour assurer que des garanties et les moyens nécessaires à l'octroi d'une indemnisation appropriée soient fournis en cas d'accident de ce genre.

85. Pour terminer, nous pensons qu'il faut réaffirmer que la communauté internationale ne peut que reconnaître que le régime de neutralité du canal de Panama ne soustrait nullement le canal à la juridiction et à la compétence de l'Etat panaméen. Dans l'intérêt de la paix mondiale, toute les nations, conformément à la Charte de San Francisco, doivent respecter pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un Etat qui, comme le Panama, facilite la navigation internationale grâce à un canal reliant les deux océans situés de part et d'autre de son territoire, et sans que cette situation suscite des interférences quant au droit souverain et permanent de l'Etat panaméen sur ses ressources naturelles.

86. Le peuple du Panama, par mon intermédiaire, tient, une fois de plus, à rendre hommage au travail remarquable accompli par le Président, par le Secrétaire général et les Nations Unies au service de l'humanité.

87. Ne nous laissons pas décourager par les difficultés ni par les limitations. L'humanité tout entière doit faire face à un moment difficile, mais le Panama croit au dialogue, à la négociation et au respect de la dignité et de la diversité culturelle et politique des peuples du monde.

88. Le Panama croit que l'égalité entre les Etats est la base de discussions franches et équilibrées. Il croit en ceux qui bâtissent des solutions et non en ceux qui exploitent les problèmes. Par-dessus tout, il croit que nous n'avons ni l'intention ni les moyens de troubler la coexistence pacifique dans le monde; nous devons gagner la paix en combattant, sans hésiter, contre les causes véritables des conflits et contre ceux qui prétendent en tirer parti et sacrifier ainsi les générations présentes et futures.

89. Cela est l'expression de la ferme volonté de paix, de progrès et de justice de la nation panaméenne.

90. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie M. Aristides Royo, président de la République du Panama, de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

91. M. NAARENDORP (Suriname) [*interprétation de l'anglais*] : Pour commencer, vous me permettez, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs précédents pour vous adresser les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Votre savoir-faire et votre expérience reconnus dans le domaine de la diplomatie multilatérale constituent des atouts réellement importants en un moment où l'Organisation est appelée à traiter un nombre sans cesse croissant de questions complexes de portée mondiale. Nous vous souhaitons de réussir pleinement dans l'exercice de vos importantes fonctions.

92. Nous profitons également de cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, qui a accompli avec beaucoup d'habileté les fonctions de la présidence à la dernière session.

93. Nous rendons hommage également au Secrétaire général pour ses efforts constants en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

94. Nous souhaitons la plus chaleureuse des bienvenues aux deux nouveaux Membres de la famille des Nations Unies, Vanuatu et le Belize. Nous sommes convaincus qu'ils contribueront utilement à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

95. La République du Suriname a eu l'avantage d'entrer à l'Organisation lorsqu'elle a accédé à l'indépendance en 1975. Au cours des six années qui se sont écoulées depuis, le Suriname a occupé sa place au sein de la communauté internationale et nous avons appris à traiter des problèmes sur les plans sous-régional, régional et international.

96. Depuis février 1980, notre situation interne a radicalement changé lorsque la forme traditionnelle de gouvernement a été remplacée par une directive révolutionnaire dans laquelle l'armée joue un rôle d'avant-garde avec le soutien entier du secteur civil de la société. Le Gouvernement a mis sur pied un programme énergique pour restructurer par le fond notre société dans les systèmes politique, économique, social et de l'éducation. Je n'ai pas le temps de détailler le programmes que nous avons conçus jusqu'à maintenant, mais, dans ce contexte, je voudrais cependant parler des buts et objectifs nationaux que nous nous sommes fixés sur le plan économique.

97. Nous prenons des mesures destinées à organiser notre économie de manière à réaliser non seulement la croissance économique, mais le développement réel de notre peuple. Malgré la croissance constante que notre économie a connue au cours des décennies écoulées, nous savons que le niveau de production de notre peuple n'est pas encore satisfaisant et que la répartition des richesses est marquée d'un grave déséquilibre.

98. A nos yeux, la croissance économique ne saurait remplacer le développement ni le transfert de la compétence aux niveaux technique, administratif et de la commercialisation. L'autosuffisance nous paraît primordiale pour tout développement futur de notre économie et de notre peuple. Nous nous proposons donc de développer ces secteurs de notre économie qui sont fondés sur nos ressources naturelles et humaines, en cherchant à assurer la diversification et le contrôle de ces secteurs. Nous développons actuellement nos programmes d'expansion de notre potentiel industriel dans les domaines des mines, de la sylviculture, de la pêche et de l'agriculture.

99. Notre politique étrangère est directement liée aux objectifs que je viens d'énumérer. De plus, nous conti-

nuons d'attacher une grande importance aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies, à laquelle nous sommes fermement attachés. Notre adhésion aux principes authentiques du non-alignement représente un autre élément important de base de notre politique étrangère.

100. L'Assemblée générale s'est réunie pour sa trente-sixième session en un moment où le monde marque des signes inquiétants de tension économique croissante et de stagnation économique persistante. Nul doute que ces faits mettront à rude épreuve l'aptitude des Nations Unies à jouer leur rôle pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Cette tâche n'a jamais été facile. Nous, les Membres de cette organisation, sommes fiers du succès qu'elle a remporté pendant les décennies écoulées où elle a su prévenir une escalade des nombreux conflits locaux et régionaux, les empêchant de devenir des conflits mondiaux. Cependant, les années à venir pourraient avoir des résultats moins encourageants, car les causes menaçant la paix et la sécurité persistent et les efforts que nous faisons pour les faire disparaître n'ont guère connu de succès.

101. Le maintien de la paix et de la sécurité deviendra de plus en plus difficile pour l'Organisation dans un monde où un ordre économique injuste maintient encore l'immense majorité de l'humanité dans un état chronique de sous-développement, de famine et de privations. Pendant l'année écoulée, le monde en développement a pris douloureusement conscience du fait que les perspectives de restructurer ce système injuste sont sombres.

102. Les principaux pays industrialisés se sont cantonnés dans l'indifférence et l'égoïsme devant la juste cause des pays en développement qui demandent un ordre économique international plus équitable. La présence persistante de troupes étrangères dans les Etats indépendants constitue une grave menace à la paix et la présente Assemblée doit se pencher sur cette question. Le déni du droit à l'autodétermination aux peuples d'Afrique australe et du Moyen-Orient restera une source de tension et un obstacle à la paix et à la sécurité du monde.

103. Un événement très inquiétant de l'année écoulée a été la détérioration des relations entre les superpuissances. La tension entre ces deux pays, imminente déjà à la dernière session, a été sérieusement aggravée et a fortement contribué à accroître la tension, les conflits et l'incertitude dans diverses régions du monde.

104. En tant que pays conscient de la situation dans la région des Caraïbes et de l'Amérique latine, mon gouvernement s'intéresse particulièrement à ce qui se passe dans cette région. Rompre notre isolement par rapport aux pays frères de la région, isolement que nous a imposé notre passé colonial, a été la politique constante de mon pays surtout depuis la révolution qui a éclaté le 25 février 1980. Cette priorité persistera dans notre politique étrangère, et nous continuerons ce processus afin d'établir et de maintenir des relations amicales avec tous les pays de notre région, quel que soit leur système politique ou socio-économique.

105. Nous apprécions beaucoup les mains amicales que nous ont tendues nos sœurs les nations de l'Amérique latine et des Caraïbes et nous sommes engagés dans la voie d'une coopération féconde. En poursuivant cette politique, mon gouvernement restera fidèle aux principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, car nous restons convaincus que la stricte adhésion à ces principes constitue la meilleure des garanties contre les conflits entre Etats et crée un climat propice à la coopération féconde entre Etats.

106. Mon gouvernement désire exprimer l'inquiétude que lui inspire le danger qui plane sur les Caraïbes et

l'Amérique latine — danger d'en faire un nouveau terrain d'essai pour les rivalités des superpuissances. La lutte légitime des peuples désireux de se libérer de la structure sociale archaïque et de l'exploitation économique doit être reconnue et respectée et ce serait une erreur de méconnaître ce courant naturel de l'histoire.

107. Nous déplorons assurément la violence et les pertes de vies dans la république sœur d'El Salvador, mais mon gouvernement pense que la population d'El Salvador saura trouver une solution politique à ses problèmes internes à condition d'éliminer la présence et l'ingérence extérieures. A cet égard, mon gouvernement réaffirme la position prise à ce sujet par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté des Caraïbes [CARICOM] au mois de juin de cette année.

108. S'agissant du Moyen-Orient, mon gouvernement constate avec inquiétude que cette région instable a été précipitée dans une situation qui pourrait facilement donner lieu à une guerre à grande échelle avec des conséquences pour le monde entier. Mon gouvernement estime que la conduite d'Israël au cours des mois passés a grandement contribué à créer cette situation très explosive. Israël, qui refuse opiniâtrement de se retirer des territoires occupés conformément aux décisions de l'Organisation des Nations Unies, a intensifié ses violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses voisins arabes. Mon gouvernement souhaite saisir cette occasion pour condamner une fois de plus les raids aériens effectués sans discrimination par Israël sur le Liban et la République d'Iraq.

109. Un règlement de paix globale demeure, en dernière analyse, la meilleure garantie de paix pour tous les Etats de la région, Israël compris. Il est généralement reconnu maintenant qu'un tel règlement exige que justice soit faite au peuple palestinien, qui doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination, y compris le droit d'établir son propre Etat indépendant et souverain.

110. Mon gouvernement est convaincu que tout effort de paix qui laisserait de côté cette réalité est voué à l'échec, et que tout ce qui n'irait pas jusqu'à la pleine participation du peuple palestinien au processus de paix, par son représentant légitime l'OLP, connaîtra le même sort.

111. Mon gouvernement déplore la guerre qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq, deux pays non alignés. Il est vraiment regrettable que les parties au conflit n'aient pas profité des initiatives de paix du mouvement non aligné et du Secrétaire général pour mettre fin à leurs hostilités. Nous engageons une fois de plus ces deux pays à rechercher un règlement pacifique de leur différend.

112. Nous ne pouvons pas manquer de dire combien nous sommes déçus de ne pas voir appliquées les décisions de l'Assemblée générale demandant le retrait des troupes étrangères du territoire de l'Afghanistan. Tout en rejetant toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, il est bien évident que l'engagement direct de superpuissances dans ces actes illégaux s'accompagne de conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales. Le soutien que nous donnons au règlement politique de la question sur la base de la résolution 35/37 de l'Assemblée générale n'a pas changé.

113. Notre organisation a fait un effort digne d'éloges en convoquant la Conférence internationale sur le Kampuchea. En tant qu'observateur à cette conférence, mon gouvernement s'est félicité des résultats inscrits dans la Déclaration sur le Kampuchea³, qui nous paraît offrir une base viable pour de nouvelles négociations en vue de mettre fin à l'occupation du pays et d'instaurer une paix durable dans l'Asie du Sud-Est. Nous engageons donc tous les pays de la région à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies à cet effort.

114. La situation dans la péninsule coréenne reste dans l'impasse. A l'occasion du neuvième anniversaire du communiqué commun de la République de Corée et de la République démocratique populaire de Corée, nous demandons aux deux parties de faire tous les efforts possibles afin de susciter une réconciliation entre le Sud et le Nord par le dialogue, permettant ainsi l'unification pacifique de leur patrie divisée.

115. Les grandes espérances de la dernière session de voir la Namibie accéder rapidement à l'indépendance sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ne se sont pas concrétisées en raison du mépris que le régime raciste d'Afrique du Sud ne cesse d'opposer aux décisions de cette organisation. Au cours des 15 dernières années, la communauté internationale a recherché tous les moyens pacifiques de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie. Après l'échec que l'Organisation des Nations Unies a subi pendant de longues années, il est donc absolument justifié de prendre les mesures les plus fermes possibles pour assurer l'indépendance authentique de la Namibie.

116. La majorité écrasante des Etats, en approuvant l'application des mesures envisagées au Chapitre VII de la Charte à la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, a clairement exprimé l'indignation qu'inspire à la communauté internationale le comportement dangereux pour la paix du régime sud-africain. Il est donc du devoir de tous les membres de la communauté internationale de faire subir à l'Afrique du Sud une pression décisive pour qu'elle retire son administration illégale du territoire de la Namibie.

117. Mon gouvernement profite de cette occasion pour condamner une fois de plus la violation de l'intégrité territoriale de l'Angola par les forces colonialistes de l'Afrique du Sud et pour redire sa solidarité avec le peuple angolais. La population de Suriname porte une vive admiration au peuple de l'Angola pour l'appui indéfectible qu'il donne à la SWAPO et au peuple opprimé de la Namibie luttant contre le régime raciste de Pretoria.

118. En Afrique du Sud même, le crime d'*apartheid* est pratiqué de manière implacable contre la majorité de la population. La majorité noire de la population de l'Afrique du Sud mérite le soutien total de la communauté internationale dans sa lutte destinée à démanteler ce système universellement condamné et à récupérer sa dignité humaine.

119. Reconnaisant le danger que la course aux armements représente pour l'humanité, l'Assemblée générale, à sa dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement et tenue en 1978, a adopté par consensus un document final [résolution S-10/2]. La détermination traduite par son programme d'action d'inverser la course démentielle aux armements a fait naître l'espoir que l'humanité avait enfin appris à traiter ce grave problème. Malheureusement, cet espoir s'est révélé illusoire. La course aux armements s'est poursuivie sans relâche tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda), vice-président, prend la présidence.

120. Assurément il y a eu des progrès circonscrits dans divers domaines, mais ceux-ci sont fort loin de répondre au minimum d'espérance qu'avait pu susciter le mandat de ladite session. Il n'est pas douteux que le monde, depuis la dixième session extraordinaire, s'est rapproché du danger de l'auto-anéantissement.

121. Nous comprenons fort bien, cela va sans dire, que le désarmement n'est pas une question simple puisqu'il englobe la sécurité des Etats et leur survie elle-même. Mais

nous résigner à l'idée que le seul moyen de préserver la paix est de continuer à accumuler des armements équivalait en fait à un suicide pour l'humanité, car nous pensons que la capacité de l'homme à vivre indéfiniment dans cette situation dangereuse n'est pas sans limites.

122. L'objectif du désarmement devrait continuer de préoccuper toutes les nations du monde, car la survie de tous les êtres humains est en jeu. Nous ne saurions manquer de souligner la responsabilité particulière des Etats qui détiennent les moyens de semer la mort et la destruction totale non seulement chez eux, mais également dans les autres nations. Le seul moyen d'éviter ce danger est de poursuivre des négociations valables visant à modérer l'accumulation des armes pour aboutir finalement, au désarmement sous contrôle international efficace. C'est pourquoi nous regrettons la récente décision d'ajouter de nouveaux types d'armes destructrices à l'arsenal existant. Mon gouvernement estime que cet acte ne peut manquer de compliquer encore les négociations futures sur le désarmement, dont la nature même est déjà complexe.

123. Malgré les résultats décevants du passé, nous devons persister dans nos efforts pour parvenir au désarmement en raison du danger dont s'assortit la course effrénée aux armements, sans même parler des avantages économiques qui pourraient résulter d'une redistribution, à des fins de développement, des dépenses consacrées aux armements. Mon gouvernement voit dans la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement prévue pour l'an prochain une autre possibilité offerte à l'humanité de faire sérieusement front à ce danger.

124. L'avenir économique international, surtout pour les pays en développement, est des plus sombres. Aujourd'hui, l'économie mondiale connaît sa deuxième grande récession depuis 1973, provoquant un chômage très élevé des taux inflationnistes, des déficits de la balance des paiements, situation qui a incité les pays industrialisés à recourir à des politiques protectionnistes pour protéger leurs propres intérêts.

125. Les pays en développement ne sont pas en mesure de se soustraire au lourd fardeau qui leur est imposé en raison de l'ordre économique international injuste qui règne en ce moment et favorise au premier chef des pays industrialisés. Les pays en développement doivent subir tout l'effet de la crise de l'énergie, payer plus, en proportion, pour les produits industriels et, de ce fait, importent l'inflation des pays industrialisés. Les taux d'intérêt extrêmement élevés du capital font qu'il est presque impossible de trouver des ressources financières suffisantes pour permettre à la majorité des pays en développement de faire les ajustements les plus essentiels qu'exigent leurs économies.

126. Au cours des années écoulées, nous avons vu proliférer les mesures protectionnistes, sous la forme de barrières tarifaires et non tarifaires, adoptées par les pays industrialisés à l'encontre des importations de produits en provenance des pays en développement. Malheureusement, ces mesures se situent à une époque où les pays en développement ont besoin des devises étrangères que ces exportations pourraient leur fournir. En conséquence, cette politique a eu pour effet d'entraver sérieusement leurs efforts de développement et de dégrader plus encore les termes de l'échange des pays en développement, provoquant d'accablants problèmes tels que le déclin de l'épargne interne, l'augmentation du chômage avec des troubles sociaux graves, un endettement plus pesant et un plus grand état de dépendance par rapport à l'épargne extérieure.

127. L'effet de la crise économique mondiale que connaît aujourd'hui le monde a sérieusement atteint les pays en développement et pris des aspects nouveaux et plus inquiétants. Leurs économies appauvries ne peuvent plus

se défendre contre l'aggravation des fardeaux économiques et elles sont au bord de l'effondrement.

128. Il y a quelque temps, nous avons solennellement et à l'unanimité, adopté les principes qui devaient régir les futures relations économiques entre nations sous la forme d'une déclaration et d'un programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale*]. Il est regrettable de constater qu'à ce jour nous n'avons pas pu prendre les mesures nécessaires pour établir cet ordre, faute de volonté politique, en raison de considérations d'intérêts à court terme et de la crainte de mettre en danger les réalisations actuelles et l'influence des pays industrialisés. Les pays industrialisés semblent se préoccuper très vivement d'eux-mêmes, protégeant et maintenant le niveau de vie très élevé que leur a valu l'actuel et injuste ordre économique international. Ce n'est qu'occasionnellement qu'ils ont accordé quelque attention à la lutte pour leur survie des peuples en développement qui vivent dans la misère et se battent désespérément pour affirmer leur droit légitime d'établir un nouvel ordre économique international qui, en définitive, leur permettrait de jouir des fruits de leurs propres efforts.

129. Un bon exemple de l'impasse actuelle dans les relations entre les deux groupes de pays est la proposition tendant à mettre en train une série de négociations globales. Il y a deux ans, la communauté internationale s'est mise d'accord sur la nécessité d'une série de négociations globales et l'an dernier, à la même époque, elle a exprimé l'espoir que les négociations appropriées pourraient commencer au début de cette année. Toutefois, au cours des derniers mois, les parties n'ont pas pu s'entendre sur un règlement intérieur et n'ont même pas été prêtes à aborder le problème plus difficile de la rédaction d'un ordre du jour.

130. Une des parties les plus difficiles concernant les propositions de changements institutionnels, notamment où cela aboutirait à une participation plus efficace des pays en développement, est la gestion du système économique international. Il a été fort curieux de remarquer combien les pays industrialisés redoutaient de parler de leur rôle dominant traditionnel dans l'économie mondiale pour le cas où cela entraînerait des changements importants des règles du jeu régissant certaines institutions économiques et financières internationales.

131. Il serait injuste de ne parler que de l'aspect sombre des relations économiques et c'est pourquoi je voudrais attirer l'attention de la communauté internationale sur la prochaine conférence au sommet des dirigeants de 22 pays développés et en développement à Cancún. L'idée de la réunion de Cancún a été inspirée par le rapport élaboré l'année dernière par la Commission Brandt⁴. Ce rapport ne formulait pas seulement une mise en garde contre le danger d'une famine en masse du monde en développement — à moins que ne soit adopté un programme de survie — mais demandait également une rencontre des chefs de gouvernement pour permettre de débattre avec franchise et audace les initiatives et les concessions. D'une part, nous avons compris que la route de Cancún était jonchée de rhétoriques éculées, de promesses trahies et de stratégies discréditées, mais nous devons reconnaître, d'autre part, que la crise économique et politique du monde n'est pas temporaire; elle a des racines profondes dans les institutions internationales existantes. Ce serait une stratégie mal conçue que de renoncer au dialogue et voilà pourquoi nous nous félicitons chaleureusement de la rencontre de Cancún. Nous sommes convaincus que les erreurs et les expériences des années écoulées permettront d'élaborer une nouvelle optique qui permettra d'essayer une fois de plus de relancer les négociations globales actuellement au point mort.

132. J'ai parlé de quelques-uns des aspects des relations entre pays développés et pays en développement. Ce serait cependant une omission de ma part que de ne pas souligner la nécessité d'une coopération accrue entre les pays en développement eux-mêmes. A cet égard, mon gouvernement pense que la nécessité d'augmenter l'exportation des produits de base et des produits traités des pays en développement demeure la priorité la plus élevée pour les pays en développement.

133. Au cours des deux dernières décennies, nous avons vu les pays en développement constituer un nombre sans précédent de groupements de coopération et d'intégration économique, surtout aux niveaux régional et sous-régional. Les résultats obtenus par ces groupements n'ont pas toujours été heureux. En même temps, il importe que nous affermissions les liens économiques Sud-Sud en leur donnant un nouveau sentiment d'urgence. La Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981, a constitué un pas dans la bonne direction. Nous espérons qu'en appliquant les diverses activités relatives à la coopération économique entre pays en développement, les pays en développement pourront compter sur la coopération des commissions régionales des Nations Unies, sur les institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales.

134. Le Gouvernement du Suriname estime que l'un des moyens de renforcer la coopération entre pays en développement est le développement de systèmes appropriés de transports et de communications, adaptés aux besoins des pays en développement. Le coût élevé des systèmes actuels de transports et de communications a été un obstacle majeur à l'accroissement du commerce et de la coopération entre pays en développement.

135. Cela dit, nous voudrions souligner que la coopération économique entre pays en développement n'aboutira peut-être pas à un remplacement de la coopération économique mondiale entre pays en développement et pays développés et ne devrait pas non plus exempter en rien les pays industriels de leurs responsabilités et de leur engagement à l'égard des pays en développement.

136. Le Gouvernement du Suriname accorde une priorité élevée à la coopération économique et politique sous-régionale et régionale; c'est pourquoi il a entrepris une coopération plus étroite, surtout dans la sous-région des Caraïbes et de l'Amérique centrale. Le Gouvernement du Suriname a déjà pris les premières mesures en vue de resserrer sa coopération avec la CARICOM. En plus de la coopération économique qui existe déjà avec les pays voisins, le Suriname va sous peu établir des relations plus étroites avec les pays andins et les pays d'Amérique centrale, y compris le Mexique.

137. Chacun sait que l'écart large et persistant entre les besoins des pays en développement et les ressources disponibles pour les activités opérationnelles s'accuse. A ce jour, et malgré de nombreux efforts, il n'a pas été possible d'assurer une augmentation réelle importante des ressources à consacrer aux activités opérationnelles sur une base prévisible, continue et garantie.

138. En même temps, nous constatons ce phénomène : à la suite de diverses conférences mondiales des Nations Unies, on encourage la création de fonds à l'échelle mondiale qui seront financés dans le cadre de conférences d'annonces de contributions. Ces fonds sont rattachés à des programmes sectoriels particuliers, dans le cadre de conférences à l'échelle mondiale, et bien souvent sont déterminés par le consensus réalisés aux dites conférences. De nombreux pays donateurs appuient la création de ces fonds à des fins telles que la conformité avec les priorités

d'assistance au développement comme les conçoivent leurs propres gouvernements.

139. Toutefois, cette méthode d'approche a eu pour effet de réduire la part relative de ressources dans le domaine de la coopération technique multilatérale gérée par le PNUD; il en est résulté aussi la création d'un certain nombre de fonds séparés, chacun doté de sa propre structure administrative. Nous doutons quelque peu du bien-fondé de cette optique étant donné que jusqu'ici le résultat des conférences d'annonces de contributions a été loin d'atteindre les buts envisagés. Il est raisonnable de penser que les pays industrialisés, une fois leurs engagements pris, seront disposés à accepter leur part de la mise en œuvre des décisions qu'ils ont appuyées avec force. De ce fait, il est regrettable que certains pays industrialisés aient actuellement tendance à diminuer leur contribution financière aux divers fonds de l'Organisation.

140. Pour cette raison, nous sommes partisans d'un mécanisme de financement monovalent pour la coopération technique multilatérale. Ainsi, les pays en développement n'auraient pas seulement l'assurance que les ressources disponibles seront distribuées sur une base équitable et prédéterminée, mais aussi que ces ressources seront utilisées d'une manière conforme aux priorités individuelles et nationales du développement. Pour les pays donateurs, un mécanisme unique général garantirait que les ressources mises à la disposition de la coopération multilatérale seraient utilisées au maximum pour des activités de développement cohérentes et intégrées.

141. L'appel en faveur du nouvel ordre économique international traduit la désillusion qu'inspire un système qui ne répond plus à nos besoins. Il suppose un désir de réformes systématiques générales de même que des révisions dans des secteurs fonctionnels particuliers. Le nouvel ordre économique international et le nouveau droit de la mer représentent deux de ces efforts : le premier de nature générale et le deuxième de nature plus spécifique et fonctionnelle.

142. Il est évident que l'aboutissement de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer aura une forte influence sur le nouvel ordre économique international. La Conférence a été convoquée parce qu'on a compris que ces ressources devaient être exploitées de manière ordonnée pour le bien de tous et devaient contribuer à un système économique mondial plus équitable et plus réalisable.

143. Voilà pourquoi nous sommes d'accord avec ceux qui affirment qu'une faible autorité internationale des fonds marins, qui se bornerait à accorder des concessions et des licences aux entreprises transnationales, ne pourrait que donner naissance à une nouvelle forme d'impérialisme. Ce n'est donc pas un secret que les pays du tiers monde considèrent que le projet de législation sur les opérations minières dans les fonds marins qui figure dans la convention sur le droit de la mer représente une percée dans l'impasse économique globale qui existe entre pays développés et pays en développement. Mais la possibilité d'arriver à des prix stables des matières premières, à des fonds de développement garantis et à l'acquisition de techniques perfectionnées dans le cas des pays en développement qui ont des économies faisant très fortement appel à l'extraction minière sur terre, pourrait être perdue si certains pays industrialisés s'efforçaient de torpiller la convention.

144. Nous demandons à toutes les nations de bonne volonté de ne rien faire qui puisse annuler les résultats acquis au cours de huit années de travail assidu depuis 1973 lorsque la Conférence a commencé à s'occuper du projet de convention. Le Gouvernement de la République du Suriname reste convaincu qu'une convention générale et bien équilibrée reste la seule possibilité d'éviter une ruée

vers les richesses qui sont le patrimoine commun de l'humanité, comme le prévoit la déclaration des principes contenue dans la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale.

145. A la fin de la neuvième session de la Conférence, il y avait des signes prometteurs que cette conférence juridique, qui marche au ralenti, n'était pas loin d'aboutir. Un compromis s'est fait sur beaucoup de questions en suspens, surtout en ce qui concerne la partie XI du projet de convention officieux, qui régleme les principes applicables aux fonds des mers et des océans et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale. Mon pays a donc profondément regretté que ces grandes espérances aient été assombries, au début de la dixième session de la Conférence, du fait qu'une délégation a indiqué qu'elle avait reçu l'instruction de veiller à ce que les négociations ne s'achèvent pas à ladite session, pour que son gouvernement puisse se livrer à un réexamen de principe.

146. Ma délégation constate avec satisfaction qu'un esprit réel de coopération s'est manifesté à la fin de la dixième session, aboutissant notamment à la décision de transformer l'actuel texte officieux de projet de convention en un texte révisé qui aurait statut officiel.

147. Ma délégation constate également avec satisfaction que l'un des problèmes les plus persistants dont la conférence ait eu à s'occuper au cours des années — la question de la limitation des frontières maritimes entre États contigus ou opposés — a été résolu par l'introduction d'une nouvelle formule de compromis qui a été acceptable pour le groupe, partisan d'une formule mettant l'accent sur les « principes équitables » de même que pour le groupe partisan de la formule de l'équidistance. Les décisions sur les sièges de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer constituent également, selon nous, un grand pas en avant et je saisis cette occasion pour féliciter respectivement la Jamaïque et la République fédérale d'Allemagne.

148. Le Gouvernement du Suriname espère sincèrement que le processus de consultations et de négociations portant sur certaines questions en suspens s'achèvera pendant la dernière session de fond, en mars 1982, de telle sorte qu'au début septembre de la même année la signature de l'Acte final et l'ouverture de la convention à la signature à Caracas aient lieu afin de s'acquitter du mandat que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer avait reçu de l'Assemblée générale, il y a 11 ans.

149. La tension croissante qui existe dans le monde sur le plan politique, militaire, social et économique exige que nous exprimions notre vive inquiétude. Le Gouvernement et le peuple de la République du Suriname s'engagent donc à appuyer pleinement nos efforts conjugués pour garder intacte notre planète au moyen d'un contrôle des armements, des initiatives de paix et de l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial. Une adhésion rigoureuse aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies constitue donc, à notre avis, une question de survie pour toutes les nations de la planète.

150. M. DOOGE (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. En l'élisant, l'Assemblée a reconnu ses qualités personnelles de diplomate éminent, très versé dans les affaires des Nations Unies, et l'importance croissante de l'Iraq, pays avec lequel l'Irlande a récemment développé des relations étroites. Je voudrais aussi rendre un hommage à son prédécesseur, M. von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, qui a présidé la dernière session avec beaucoup de compétence et de dévouement. Je m'associe également aux hommages qui ont été rendus au Secrétaire général pour les efforts inlassables

qu'il déploie au service de la paix dans notre époque troublée.

151. C'est un grand plaisir que d'accueillir à l'Assemblée générale les représentants de Vanuatu et du Belize. Mon pays, membre du Conseil de sécurité, a eu l'honneur de s'associer aux recommandations visant à admettre ces deux pays en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies.

152. Les perspectives internationales en ce mois de septembre 1981 sont vraiment sombres, aussi sombres qu'à n'importe quel moment de ces dernières années. Les changements et les remous ont toujours été des caractéristiques de la vie internationale. Mais au début de cette session de l'Assemblée, nous devons tous voir clairement que les tensions et pressions s'intensifient dans de nombreux domaines jusqu'à un point dangereux.

153. Premièrement, au cours des années passées, les relations entre les superpuissances se sont détériorées et il y a des indices d'après lesquels une période de défis et d'affrontements pourrait s'instaurer à la place du dialogue et de l'entente l'an prochain.

154. Deuxièmement, les possibilités d'un effort sérieux vers le désarmement semblent reculer. On parle plutôt de nouveaux systèmes d'armes, de dépenses accrues en matière d'armements et de la possibilité de livrer vraiment une guerre nucléaire.

155. Troisièmement, les tensions dans différentes régions où il existe depuis longtemps de graves problèmes ont augmenté de façon dangereuse l'an dernier. Le Moyen-Orient et l'Afrique australe continuent de poser des problèmes qui nous préoccupent et nous menacent tous. Les conflits continuent dans les pays comme l'Afghanistan, le Kampuchea, El Salvador et il y a une guerre ouverte entre l'Iran et l'Iraq.

156. Quatrièmement, la situation économique mondiale générale continue d'être décourageante; très peu de progrès sérieux ont été faits dans les efforts visant à réorganiser l'économie mondiale sur une base plus juste. Le changement radical qui est nécessaire dans l'intérêt de tous est tout aussi éloigné qu'il l'était il y a un an et plusieurs millions de gens dans le monde n'ont pas grand espoir que leur sort s'améliorera de si tôt.

157. Toutes ces sources de conflit et de tension sont assez dangereuses en soi. Mais les pressions qu'elles provoquent semblent maintenant s'intensifier et se renforcer l'une l'autre. Le résultat a été une augmentation généralisée de la tension internationale l'an dernier et des tensions accrues dans la structure des relations de la vie internationale.

158. La question qui se pose à chacun de nous — grand ou petit — au début de la présente session est de savoir comment nous pourrions utiliser le cadre, les structures et les procédures que nous offrent les Nations Unies et la famille des institutions y reliées pour que dans un an le monde devienne moins dangereux qu'il ne l'est à l'heure actuelle, au début de la présente session. Pendant les trois prochains mois, l'Assemblée générale devra s'attaquer à une longue liste de questions dans les domaines politique, économique, social, juridique et dans celui des droits de l'homme. Les vues des 10 membres de la Communauté européenne, dont l'Irlande fait partie, ont déjà été exposées ici par le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, lord Carrington [*8^e séance*]. J'aimerais, dans cette déclaration faite à titre national, exposer plus en détail les vues de mon gouvernement sur les principales questions dont nous sommes saisis.

159. Il y a au moins un domaine important où des progrès sensibles ont été réalisés. Il s'agit de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui est peut-être l'une des entreprises les plus ambitieuses dans

lesquelles se soient lancées les Nations Unies ces dernières années. La vaste gamme des questions et les différents intérêts nationaux en jeu ont rendu ce travail difficile à mener à bien, mais des progrès considérables ont été réalisés et mon gouvernement est satisfait de l'étendue des accords déjà intervenus. De nombreuses questions fondamentales ont fait l'objet de négociations jusqu'au point où un consensus semble possible et où il ne reste plus que quelques questions en suspens. J'espère que le programme de travail que la Conférence s'est fixé pour la prochaine session pourra être respecté, de telle sorte que ce soit la dernière session consacrée à la prise de décisions et qu'une convention sur le droit de la mer puisse être adoptée par consensus l'année prochaine.

160. D'autre part, l'aggravation des relations entre les superpuissances a fait obstacle à tout progrès véritable dans le domaine du désarmement pendant l'année passée. La méfiance réciproque a conduit à mettre l'accent sur l'armement plutôt que sur le désarmement. Nous connaissons tous les difficultés rencontrées. Chaque puissance ou chaque alliance considère comme défensives les armes dont elle se dote et qu'elle stocke, mais en revanche elle considère les armes de ses opposants ou de ses adversaires en puissance comme dangereuses et comme contribuant à la tension. Il est compréhensible que les Etats cherchent à assurer leur propre sécurité, mais une augmentation des armements, qu'un côté juge nécessaire pour assurer sa sécurité, fait augmenter dans la même proportion l'insécurité de son adversaire. Chacun se trouve ainsi pris dans une spirale apparemment sans fin de l'armement. La course aux armements devient en elle-même une cause et une conséquence de la tension internationale croissante.

161. La course aux armes nucléaires semble être actuellement en train de s'intensifier d'une manière extrêmement dangereuse. La doctrine de la dissuasion nucléaire a pu être acceptée, à contrecœur, mais mon pays n'a jamais cru que la dissuasion pourrait être véritablement une base durable de paix et de stabilité mondiales. Toutefois, jusqu'à présent en tout cas, cette approche se fondait sur l'hypothèse que les armes nucléaires ne seraient jamais utilisées. Mais il existe à l'heure actuelle une tendance croissante dans certains milieux à envisager la possibilité de mener et de gagner une guerre nucléaire. Cette nouvelle théorie pourrait vouloir dire que la guerre nucléaire, loin d'être inimaginable, pourrait être considérée comme l'instrument rationnel de la politique nationale. Cette théorie est un défi au bon sens et menace de saper les interdits moraux qui, jusqu'à présent, ont permis d'éviter la catastrophe finale.

162. Ce que nous attendons des puissances dotées d'armes nucléaires, c'est qu'elles prennent des mesures pratiques de contrôle des armements qui limiteraient l'accroissement des armes nucléaires, en tant que condition préalable nécessaire à un accord ultérieur sur leur réduction. Cela permettrait au moins d'espérer la réalisation de progrès dans d'autres domaines du désarmement. Ma délégation a été encouragée par la déclaration selon laquelle les Etats-Unis et l'Union soviétique avaient décidé d'entamer des pourparlers à Genève, le 30 novembre, sur la limitation des forces tactiques. Mais cela ne représente qu'un petit début dans un monde où règne le danger nucléaire. Le monde a besoin de beaucoup plus, et il en a besoin promptement. Depuis un certain temps déjà, l'Irlande, comme certains autres pays, insiste sur la nécessité d'un traité imposant une interdiction complète de tous les essais nucléaires dans tous les milieux et, en attendant qu'on y parvienne, sur un moratoire volontaire sur tous les autres essais. Il s'agirait là d'une preuve de la bonne foi des puissances dotées d'armes nucléaires, qui contribuerait à dissiper la méfiance croissante qui empoisonne les relations internationales.

163. Nous estimons aussi qu'un effort renouvelé et sérieux est nécessaire si l'on veut renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires afin d'éviter que ces armes ne prolifèrent davantage. Il existe un besoin urgent d'une convention dans le domaine des armes chimiques, étant donné en particulier certains événements survenus récemment. Nous voudrions assister à la réalisation rapide de progrès dans d'autres domaines concernant le désarmement, notamment à l'adoption de mesures propres à créer un climat de confiance et à diminuer la méfiance internationale. Une nouvelle approche plus positive de la part de tous les participants à la conférence de révision de l'Acte d'Helsinki, à Madrid, ainsi qu'au Comité du désarmement à Genève, permettrait, selon nous, de modifier pour le mieux le climat international actuel.

164. L'augmentation constante des dépenses militaires constitue non seulement un danger en soi mais également un gaspillage des ressources mondiales qui pourraient contribuer au développement et remédier à la misère, à la malnutrition, à la maladie, à l'analphabétisme — séquelles du sous-développement — qui sont les réalités quotidiennes de la grande majorité de la population mondiale. A l'heure actuelle, il y a aujourd'hui plus de gens qui connaissent la misère et la pénurie et plus de gens qui meurent de faim qu'il n'y en a jamais eu dans le passé. Cette situation est une insulte à la conscience humaine. De par son caractère universel, il importe que le système des Nations Unies joue un rôle vital dans la promotion du développement. L'Irlande appuie sans réserve ce rôle. Nous estimons que l'instauration du dialogue Nord-Sud est l'une des réalisations les plus encourageantes de la coopération internationale pendant la dernière décennie. Mais il doit s'agir d'un véritable dialogue constructif et non pas d'un simple échange de déclarations sur des positions existantes. Les problèmes revêtent une telle importance qu'il faut leur trouver d'urgence des solutions pratiques.

165. L'Irlande voudrait voir intervenir un renouveau, une expansion et un renforcement du dialogue Nord-Sud. Nous pensons que les Nations Unies ont la capacité de répondre aux exigences d'un nouveau dialogue ainsi qu'à la nécessité d'adopter des mesures destinées à accélérer la croissance dans les pays en développement et à améliorer l'économie mondiale. Nous attendons notamment avec intérêt la mise en train rapide du processus global de négociations qui, à notre avis, contribuera à la croissance et au développement dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. Nous espérons que la réunion qui aura lieu le mois prochain à Cancún facilitera et accélérera les préparatifs de ces négociations globales. Nous aimerions que l'on s'attaque aux questions fondamentales et que des solutions créatrices et pratiques soient élaborées pour répondre aux nombreux problèmes qui se posent à nous.

166. Je me félicite de pouvoir déclarer que mon gouvernement, qui est entré en fonctions il y a trois mois, s'est engagé à ce que l'Irlande atteigne l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut fixé par les Nations Unies pour l'aide publique au développement, d'ici la fin des années 80. Cela sera possible par l'augmentation progressive de nos contributions annuelles à l'aide au développement qui s'accompagnera d'une plus grande efficacité de notre aide dans le cadre d'un programme d'ensemble équilibré. Dans le contexte de cet objectif global, nous nous sommes engagés à consacrer au moins 0,15 p. 100 du produit national brut aux pays les moins développés.

167. Le souci de la dignité humaine ne doit cependant pas se limiter aux questions économiques uniquement. Au cours des dernières années, des situations dans lesquelles la société fonctionne de telle façon qu'elle prive les peuples

de leurs droits fondamentaux de façon systématique, sont devenues à juste titre un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Plus de 30 ans se sont écoulés depuis la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au cours de cette période, l'influence de la Déclaration s'est considérablement accrue. Les principes généraux de la Déclaration ont acquis un statut juridique plus précis en raison des instruments propres à assurer les droits de l'homme adoptés ultérieurement par les Nations Unies; l'Organisation a mis au point ses propres procédures et mécanismes pour l'examen des violations systématiques et flagrantes. Nous aimerions voir cette capacité améliorée. En particulier, nous estimons que la division du Secrétariat traitant des droits de l'homme devrait être renforcée.

168. Bien que les Nations Unies ne soient encore en mesure que d'enquêter sur certaines des violations flagrantes qui ont lieu dans le monde, il semble que des progrès soient enregistrés dans ces enquêtes. Le fait que la Commission des droits de l'homme a prolongé le mandat du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires est une preuve de la volonté d'enquêter sur ce problème très répandu. La gamme d'instruments internationalement acceptés qui permettent aux Nations Unies d'agir en ce qui concerne certaines catégories précises de violations a également été élargie. A la présente session de l'Assemblée générale nous allons examiner, en vue de l'adopter et de le proclamer solennellement, le projet de Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la croyance⁵. C'est le résultat de près de 20 années de travail aux Nations Unies. Ce projet définira de façon détaillée un droit de l'homme très important, je veux parler du droit à la liberté de croyance religieuse.

169. A la présente session, l'Assemblée examinera également les allégations de violations des droits de l'homme très répandues et fort graves qui découlent des conditions existant dans certains États Membres. Je ne voudrais pas passer sous silence les violations commises dans d'autres pays, mais je dois dire que la situation en El Salvador préoccupe tout particulièrement un grand nombre de gens en Irlande. Le mépris flagrant pour la vie humaine dans cette lutte politique et les meurtres sans nombre qui sont commis ont choqué le monde. Je suis convaincu que la meilleure façon de remédier au sort de cette population désespérée est de mettre fin à l'ingérence extérieure et de négocier un règlement juste et durable. A cet égard, l'Irlande accepte les principes que sous-tend la récente déclaration commune conjointe franco-mexicaine sur El Salvador⁶, laquelle, comme le disait le Ministre des relations extérieures de la France, M. Cheysson, au cours de ce débat [9^e séance], a amplement rappelé la nécessité pour chaque peuple de régler ses propres affaires au moyen de processus démocratiques et politiques.

170. Dans de nombreuses régions du monde où existent des conflits réels ou en puissance, les tensions accrues dont j'ai déjà parlé apparaissent clairement. L'une de ces régions est l'Afrique australe où la Namibie continue d'être illégalement occupée, où des actes d'agression continuent d'être perpétrés par l'Afrique du Sud contre d'autres États de la région et où la politique d'*apartheid* est rigoureusement appliquée à l'intérieur de l'Afrique du Sud.

171. La déclaration conjointe des ministres des affaires étrangères du groupe de contact des cinq puissances occidentales sur la Namibie, en date du 24 septembre 1981, nous a donné l'espoir que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sera appliquée et que la Namibie deviendra indépendante en 1982. Nous nous félicitons de cette déclaration et nous espérons qu'aucun effort ne sera négligé pour faire en sorte que le processus de négociation reprenne

de l'élan. Si nos espoirs étaient de nouveau déçus et si l'Afrique du Sud refusait une fois de plus de respecter les décisions du Conseil de sécurité sur la Namibie, ou tentait de remettre indéfiniment l'indépendance de la Namibie, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait être prêt à s'acquitter de ses responsabilités effectivement et sans retard. La gravité de la situation en Afrique australe et la nécessité d'aboutir rapidement à un règlement juste et pacifique en Namibie ont été mises en évidence, ces dernières semaines, par les actes de l'Afrique du Sud contre d'autres États de la région, notamment l'Angola. Je répète ici ce que nous avons déjà déclaré devant le Conseil de sécurité, à savoir que l'Irlande condamne l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola en tant que violation de la souveraineté de l'Angola et de la Charte des Nations Unies.

172. Le système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud est à la base des problèmes de l'Afrique australe. C'est une question sur laquelle on ne saurait rester neutre. L'*apartheid* est un défi lancé aux valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies. Nous n'avons pas constaté de changements réels dans les lois du système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Au contraire cette politique semble être appliquée de façon encore plus impitoyable. Le Gouvernement sud-africain déporte par la force des milliers de personnes dans les prétendus foyers nationaux; il applique rigoureusement les lois sur les laissez-passer; il maltraite les prisonniers politiques et impose des peines très lourdes aux adversaires de l'*apartheid*, telles que la condamnation à mort d'un certain nombre de membres de l'ANC; il continue d'imposer des mesures d'interdiction et réduit systématiquement à néant tous les efforts en vue d'aboutir à une société véritablement démocratique.

173. L'*apartheid* ne peut pas triompher et les politiques qui en découlent échoueront en définitive. Ceux qui détiennent le pouvoir en Afrique du Sud devraient maintenant faire face à la réalité. Sa propagande bien orchestrée destinée à détourner l'attention et à persuader le monde que tout va bien en Afrique du Sud ne trompe que peu de personnes, sauf peut-être ceux qui la mettent au point.

174. Le Moyen-Orient est une autre région où des différends couvant depuis longtemps provoquent des éruptions périodiques de violence à grande échelle qui sont un danger non seulement pour la région mais pour l'ensemble du monde. Au cours des derniers mois, nous avons été témoins d'une attaque contre les installations nucléaires de Bagdad, sans parler des nombreuses pertes subies à Beyrouth, le 17 juillet, et de bien d'autres pertes en vies humaines, libanaises, israéliennes et palestiniennes au cours des hostilités déclenchées sur la frontière israélo-libanaise. Ces événements rendent d'autant plus urgente la conclusion d'un règlement de paix juste, durable et global au Moyen-Orient.

175. Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, dans une déclaration qu'il a prononcée au nom des 10 membres de la Communauté européenne, a déjà énoncé des principes que nous croyons fondamentaux et a souligné notre volonté de contribuer à un tel règlement. L'Irlande, en tant que membre de la Communauté, partage entièrement ces vues. En cherchant à aller de l'avant, nous considérons que la déclaration de Son Altesse Royale le prince Fahd, de l'Arabie saoudite, énonçant les principes préconisés par son gouvernement en vue d'un règlement, est particulièrement intéressante et digne d'un examen sérieux.

176. Ce conflit est particulièrement difficile et insoluble parce que c'est un conflit de droits. Nous pensons qu'il est indispensable que les parties acceptent les principes énoncés par les Dix, à savoir le droit à la sécurité et à l'existence pour tous les États de la région, y compris Israël, et le

droit à la justice pour tous les peuples si l'on veut avancer vers un règlement pacifique du conflit. Un élément qui fait partie intégrante de ces principes est l'exercice total, par le peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination dans le cadre d'un règlement d'ensemble à la négociation duquel tous les intéressés, y compris l'OLP, devraient participer. Nous espérons que chacune des parties intéressées pourra accepter que les autres jouent un rôle dans la négociation d'un règlement sur cette base.

177. Le Liban est une victime particulièrement éprouvée dans ce conflit du Moyen-Orient. Les problèmes auxquels il doit faire face sont en grande partie la conséquence d'un conflit plus vaste dont il est devenu le champ de bataille. L'arrêt des attaques armées demandé dans la résolution 490 (1981) adoptée par le Conseil de sécurité en juillet dernier est toujours en vigueur et, si elle n'a pas apporté la paix, elle a du moins mis un frein à la violence. Mais l'expérience montre que pour être davantage qu'un simple entracte dans les hostilités, de tels accords doivent être renforcés et améliorés. L'Irlande continue à fournir des troupes à la FINUL, comme elle l'a fait pour presque toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis qu'elle est entrée à l'Organisation il y a de cela 26 ans. Je voudrais rendre hommage au courage et au dévouement des membres de cette force venus de 11 pays auxquels je souhaite dire ma sympathie pour les pertes qu'ils ont subies. Il est essentiel que toutes les parties concernées coopèrent pleinement et inconditionnellement avec la FINUL.

178. Au Moyen-Orient toujours, la guerre se poursuit entre l'Iran et l'Iraq et il ne semble pas que la fin soit en vue en dépit des efforts des missions de bons offices. L'Asie centrale et l'Asie méridionale sont elles aussi le théâtre de conflits ininterrompus : je fais allusion à l'Afghanistan et au Kampuchea.

179. Au cours des 18 derniers mois, le peuple afghan a subi de grandes souffrances et nombre d'Afghans se sont vus contraints de s'exiler dans les pays voisins, et plus particulièrement au Pakistan. Cette crise non seulement a des conséquences pour le pays lui-même mais elle est aussi la source de graves problèmes pour les Etats voisins en même temps qu'elle menace la stabilité de la région et la paix internationale. Mon gouvernement croit que tout règlement doit nécessairement prévoir le retrait des troupes étrangères et la création des conditions dans lesquelles le peuple de l'Afghanistan puisse décider de sa propre forme de gouvernement, à l'abri de toute ingérence. L'initiative prise par la Communauté européenne offre un moyen raisonnable de progresser vers un règlement négocié et de ramener l'Afghanistan à son statut traditionnel de pays indépendant et non aligné.

180. Le peuple du Kampuchea a lui aussi subi des souffrances immenses au cours de ces dernières années à la suite des cruautés perpétrées à l'échelle nationale et des rigueurs de l'invasion et de l'occupation étrangères. Là encore nous pensons qu'un règlement politique d'ensemble s'impose. Cela devrait conduire à un Kampuchea indépendant dont le peuple serait libre de choisir le gouvernement de son choix. Le Kampuchea devrait, à notre avis, être libéré de toute présence militaire étrangère et à même de maintenir des relations amicales avec tous les pays de la région; il devrait également pouvoir bénéficier d'une aide internationale pour sa reconstruction. Nous espérons que le Viet Nam et d'autres nations dont la coopération est essentielle pour aboutir à une solution pacifique viendront bientôt se joindre à d'autres membres de la communauté internationale pour discuter d'un règlement dans le sens que je viens d'indiquer.

181. Le droit de tous les peuples à vivre à l'abri de l'ingérence étrangère s'applique aussi à la Pologne, un pays

pour le peuple duquel nous avons, en Irlande, un respect particulier. Nous croyons que, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki, c'est au peuple polonais seul de décider de son propre avenir sans avoir à subir la menace d'une intervention quelle qu'elle soit dans ses affaires intérieures.

182. J'ai évoqué ici toute une série de problèmes mondiaux et la position de mon gouvernement à leur égard. Je crois qu'à la fin de cette déclaration, il sied de parler d'une question qui touche de près mon pays, celle de l'Irlande du Nord. Je tiens à informer l'Assemblée mondiale de la position du nouveau Gouvernement irlandais sur le sujet.

183. Au cours des 10 dernières années, la violence en Irlande du Nord a provoqué la mort de 2 150 personnes. Cette année seulement, les pertes en vies humaines dues à la violence politique se montent déjà à 85. Pour une communauté qui ne compte guère qu'un million et demi de personnes, ces chiffres traduisent bien l'étendue des souffrances et la profondeur des divisions. Quelle est donc l'origine de cette situation tragique?

184. Il y a quelque 60 ans, alors qu'elle approchait de l'indépendance, l'Irlande était divisée. Une histoire longue et complexe avait fait qu'une minorité, au coin nord-est, était en faveur de la perpétuation de l'union avec la Grande-Bretagne et n'était donc pas prête à s'associer à la majorité dans l'indépendance. Aussi l'Irlande du Nord a-t-elle été créée et est-elle demeurée partie intégrante du Royaume-Uni. Dans cette région, les unionistes, qui étaient alors une minorité dans l'île, sont maintenant devenus une majorité locale. Mais il existait aussi une minorité d'une certaine importance qui s'opposait violemment à l'arrangement qui avait fait d'eux une minorité en Irlande du Nord et qui aspirait à une réunification de l'ensemble de l'Irlande. Le résultat en a été depuis une communauté divisée en Irlande du Nord où l'identité et le loyalisme politique a toujours été la question fondamentale lors des élections démocratiques et où la violence fait irruption à intervalles réguliers.

185. Les historiens se disputeront pour savoir si le problème de l'Irlande du Nord était à l'origine un problème colonial. Pour sa part, mon gouvernement ne voit pas la question sous cet angle, pas plus que nous considérons qu'il s'agit d'une question de territoire qui fait l'objet d'un différend ou d'une revendication quelconque du Gouvernement et du peuple du sud à propos de l'Irlande du Nord. La question primordiale pour nous tous en Irlande aujourd'hui, c'est la paix — pas la paix qui se limiterait à la fin de la violence, ce qui est vital bien entendu —, mais la paix prise dans son sens plus large de réconciliation et de guérison.

186. C'est bien sûr un objectif vaste et général que beaucoup pourraient faire leur. Mais la question est de savoir comment en faire une réalité. De quelles politiques, de quels efforts et de quels changements avons-nous besoin? Quelles structures politiques futures faudra-t-il adopter en Irlande du Nord, entre le nord et le sud de l'Irlande et entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, deux pays qui ont eu des liens si étroits et pendant si longtemps? Et que faire des extrémistes, de quelque bord politique qu'ils soient, dont le recours à la violence rouvre les blessures au lieu de préparer la guérison et la réconciliation? Ce sont là les difficiles questions qui préoccupent mon gouvernement.

187. Ce que je peux faire, c'est indiquer de façon très claire la direction dans laquelle mon gouvernement va tenter de s'engager et les principes que nous essaierons de respecter.

188. Premièrement, comme je l'ai dit, notre but principal c'est la paix, la guérison et la réconciliation. Il s'ensuit que nous répudions complètement la violence, car la violence, dans une telle situation, ne fait pas que provoquer

des souffrances humaines; elle entretient aussi les vieilles querelles et ouvre cruellement de nouvelles blessures.

189. Deuxièmement, les partisans de la violence cherchent une légitimité, dans le passé ou dans l'avenir, aux actes de violence commis en Irlande, pour tenter de les justifier. C'est une fausse excuse. De par leurs actes, ceux qui avancent cet argument replacent le rêve de l'unité irlandaise par un cauchemar de violence et de discorde. La liberté gagnée par le peuple irlandais dans le passé au prix de grandes difficultés est la liberté pour chaque génération d'Irlandais de choisir le type de société qu'ils souhaitent pour eux et pour leurs enfants. Aucun gouvernement irlandais ne permettra que cette liberté de choix soit usurpée.

190. Troisièmement, mon gouvernement garde un esprit et une attitude ouverts. Nous sommes prêts à examiner, à étudier et, si un changement majeur est nécessaire, à proposer à notre électorat tout ce qui pourrait contribuer à nous faire avancer le plus possible vers notre objectif fondamental qui est l'apaisement et la réconciliation en Irlande.

191. Quatrièmement, pour arriver à ce but, nous ferons notre possible pour favoriser la bonne volonté et la compréhension, grâce au dialogue entre les divisions communales de l'Irlande du Nord ainsi qu'entre le nord et le sud de l'Irlande.

192. Cinquièmement, nous désirons accomplir tout cela dans un cadre qui permette d'exprimer et de favoriser les nombreux liens étroits existant entre l'Irlande et la Grande-Bretagne.

193. Malheureusement, et depuis plusieurs mois, une question urgente et immédiate se pose — la grève de la faim des prisonniers d'Irlande du Nord — qui détourne l'attention et l'énergie qui iraient normalement à d'autres objectifs plus larges. Cette question, qui est en rapport avec les conditions existant dans les prisons de l'Irlande du Nord et le statut des prisonniers condamnés pour actes de violence, a bénéficié d'une attention à l'échelle mondiale. Il est normal qu'il en soit ainsi. Le sacrifice de sa propre vie, particulièrement par une grève de la faim prolongée, témoigne de la profondeur des convictions de celui qui le fait et suscite des sentiments de sympathie et d'inquiétude à l'égard de ceux qui sont prêts à accepter une mort aussi lente. C'est donc une arme très puissante. Mais c'est une arme et, en Irlande du Nord, c'est une arme qui a été utilisée avec beaucoup de détermination par des organisations et par des gens qui ont prouvé qu'ils ne ressentent aucune pitié devant la souffrance humaine. Comme le dit le poète irlandais Yeats, « Un sacrifice trop long peut endurcir les cœurs ». La grève de la faim et la prolongation inutile de celle-ci ont endurci de nombreux cœurs en Irlande du Nord à l'heure actuelle.

194. Depuis le début de 1981, 10 personnes sont mortes à la suite d'une grève de la faim. Mais durant la même période, 64 autres personnes sont mortes à cause des violences qui ont éclaté dans la région, 40 d'entre elles ayant été abattues sans merci par ces mêmes organisations qui cherchent à sensibiliser l'opinion mondiale pour gagner un appui humanitaire en faveur de ceux de leurs membres qui purgent des peines de prison en Irlande du Nord pour avoir commis des actes de violence.

195. Mon gouvernement éprouve une profonde sympathie pour tous ceux qui souffrent en Irlande du Nord. Aucune personne compatissante ne saurait rester indifférente devant les morts qui se succèdent. Mais que dire de ceux qui encouragent, pour s'en servir, la mort lente et largement connue d'un jeune gréviste de la faim pour réclamer des droits de l'homme, alors qu'eux-mêmes dispensent une mort cruelle et sans compassion à ceux qu'ils ont choisi de considérer comme des adversaires de l'unité

irlandaise. En ce qui nous concerne, le Gouvernement irlandais, parlant au nom de la grande majorité du peuple irlandais, désire qu'il soit mis fin aux tueries, aux violences de toutes sortes et aux sacrifices volontaires de vies humaines dont on se sert comme d'une arme pour mener une campagne de violence. Nous le désirons pour des raisons humanitaires, mais également parce que nous savons que la grève de la faim est une arme utilisée pour obtenir un soutien destiné à ceux qui recourent à la violence, et que nous voulons que cette arme ne puisse plus servir.

196. Au cours de ces derniers mois, il y a eu des moments où il nous semblait que la grève de la faim pourrait prendre fin sans concession de principe, c'est-à-dire sans octroyer ce que l'on qualifie de statut politique, si les autorités pénitentiaires apportaient des changements dans certains aspects — limités — du règlement en vigueur à l'égard des prisonniers, tout en continuant de veiller, comme elles le doivent, au bon fonctionnement du système carcéral dans son ensemble. Mon gouvernement, dans ses contacts continus avec le Gouvernement britannique, l'a encouragé à considérer si une mesure de ce type pourrait être introduite sans faire de concession sur le principe fondamental. Nous espérons qu'il aurait été ainsi possible de sauver des vies — en prison et en dehors — et que l'arme que constituait la grève de la faim serait ainsi émoussée et désamorcée. Nous pensons que de telles modifications sont possibles sans qu'il soit nécessaire de céder sur le principe, et nous espérons que le Gouvernement britannique les apportera, compte tenu de ses responsabilités particulières. Mais je tiens à souligner ici que ceux qui appartiennent à des groupements paramilitaires et qui ont organisé cet affrontement impitoyable et cherchent à mobiliser un appui en faveur de leur campagne de violence ont également la responsabilité d'y mettre fin.

197. De nombreuses personnalités irlandaises du monde politique ou religieux ont instamment demandé que l'on mette fin à la grève de la faim et que la campagne de violence cesse. Ces appels doivent être entendus. Je voudrais m'en faire l'écho et les amplifier ici. La grève de la faim et la campagne de violence à laquelle elle est étroitement liée sont tragiques et, en fin de compte, elles détournent inutilement la plupart des Irlandais de leur objectif commun, à savoir apporter apaisement et réconciliation en Irlande, et soulager son peuple du fardeau de l'histoire.

198. J'ai commencé ma déclaration aujourd'hui en parlant du sombre climat international actuel et de la nécessité de faire tout ce que nous pouvons pour l'améliorer, atténuer les tensions et apaiser les conflits. C'est le même but que nous poursuivons en Irlande. J'ai essayé d'expliquer à l'Assemblée les mesures que nous allons prendre et je lui ai demandé qu'elle nous aide et nous soutienne dans les efforts que nous faisons. J'espère qu'au moment où je prendrai la parole devant cette assemblée l'année prochaine je serai en mesure de l'informer des progrès réalisés et de parler de véritables mouvements en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande.

199. En résumé, ce que nous recherchons en Irlande c'est la paix du monde par l'intermédiaire des Nations Unies. Nous recherchons la paix pour les nombreuses régions troublées du monde grâce aux Nations Unies et autres organisations internationales. Et nous recherchons la paix dans notre petite île grâce aux mêmes principes de justice et de compréhension mutuelle qui sont à la base des activités des Nations Unies.

200. M. NIASSE (Sénégal) : La trente-sixième session de l'Assemblée générale s'ouvre sous le signe de l'attente et de l'espérance. Lors de la trente-cinquième session, certaines questions importantes, dont le règlement satisfaisant pourrait avoir des effets bénéfiques sur la paix et sur la sécurité internationales, ont fait l'objet d'ébauches et

d'approches qui ont suscité de grands espoirs : ce sont notamment la question de la Namibie, le problème du Moyen-Orient, la situation en Asie, le dialogue Nord-Sud, les négociations sur le droit de la mer. Si toutes ces questions n'ont pu être résolues au cours de la précédente session, nous avons l'espoir qu'au cours de celle-ci, et sous la présidence sage et éclairée de M. Kittani, elles progresseront dans le sens souhaité par la communauté internationale.

201. Pour atteindre ces objectifs, l'Assemblée, une fois de plus, aura besoin d'un président à la fois homme d'Etat et diplomate. Ces deux qualités, M. Kittani les réunit. C'est dire tout le plaisir et la satisfaction que nous éprouvons en le voyant ainsi accéder à ces hautes fonctions. A cela s'ajoute le fait que son pays, l'Iraq, et le mien, le Sénégal, entretiennent des relations exemplaires et privilégiées. En lui présentant les sincères et chaleureuses félicitations de mon pays, accompagnées de ses vœux de succès et de réussite, je puis lui donner l'assurance du soutien total de la délégation sénégalaise pendant toute la durée des travaux de cette session.

202. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon pays au prédécesseur du Président de l'Assemblée générale, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, pour sa contribution tout à fait personnelle au succès des travaux de la session précédente, grâce à ses qualités de diplomate expérimenté.

203. Qu'il me soit permis enfin de rendre hommage à l'action du Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie dans l'exercice de ses délicates fonctions.

204. En saluant l'admission de la République de Vanuatu et celle du Belize à l'Organisation des Nations Unies, je voudrais leur souhaiter en même temps la bienvenue et les assurer que le Gouvernement du Sénégal est disposé à nouer avec ces nouveaux Membres des relations d'amitié et de coopération féconde.

205. Nous voilà de nouveau réunis pour procéder à une rétrospective de l'année qui vient de s'écouler et pour chercher ensemble à définir, par rapport au passé et en vue de l'avenir, un avenir déjà chargé d'inconnu et d'incertitude, les voies et moyens les plus appropriés pour l'instauration d'un monde juste, parce que basé sur la tolérance, sur la compréhension mutuelle et sur la solidarité.

206. Depuis l'automne dernier, les conflits incessants qui ont marqué les rapports entre certains Etats Membres ont connu des développements inquiétants pour l'humanité, même si, dans quelques cas très rares, des lueurs de solution positive ont été, par moments, perçues. Ainsi, l'Afrique australe, le Moyen-Orient et l'Asie continuent d'abriter des foyers de tension graves qui, à tout moment, peuvent dégénérer en conflations aux conséquences incalculables.

207. Des remous et des dangers de toutes sortes ne cessent d'hypothéquer sérieusement l'avenir de plusieurs peuples dans ces régions, peuples qui aspirent à user de leurs droits légitimes à disposer d'eux-mêmes; ces mêmes dangers menacent aujourd'hui la consolidation de l'indépendance des jeunes Etats ainsi que leur stabilité et leur développement. Je vais m'efforcer d'identifier et de circonscrire certains de ces remous et dangers, de rappeler, chaque fois que de besoin, la position de mon gouvernement sur ces questions et de formuler certaines suggestions qui, selon mon pays, seraient susceptibles d'en faciliter le règlement.

208. La huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, consacrée à l'importante question namibienne, a été l'occasion pour mon pays, le Sénégal, de réaffirmer ici ses positions sur ce problème qui, encore une fois, menace gravement la paix et la sécurité interna-

tionale. Si j'y reviens donc, c'est pour rappeler certains principes dont l'application aiderait à la restauration de la coopération et de la stabilité dans cette région. Il s'agit de l'application scrupuleuse du plan de règlement des pays occidentaux, sanctionné par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité car, on ne le répétera jamais assez, cette résolution constitue un compromis honorable : son adoption avait suscité de très grands espoirs et laissé poindre à l'horizon la perspective d'un règlement juste de ce problème qui préoccupe la communauté internationale. Mon pays se félicite des déclarations faites pendant la session en cours par les délégations qui m'ont précédé, singulièrement celles des pays occidentaux initiateurs de cette résolution et qui préconisent son application intégrale dans les meilleurs délais. A cet égard, il convient de souligner que la dernière réunion des cinq pays du groupe de contact fait apparaître une volonté de poursuivre les efforts destinés à la mise en application de la résolution. Ainsi, ces pays méritent d'être encouragés et soutenus dans la voie dans laquelle ils se sont engagés.

209. Si l'Afrique du Sud persiste dans ses manœuvres dilatoires pour gagner du temps et abuser ainsi de la patience de la communauté internationale, il ne resterait plus enfin qu'à prendre à son encontre des mesures coercitives qui l'obligeraient à se conformer aux décisions de notre organisation. Il s'agit essentiellement — nous le disions ici même il y a quelques semaines — premièrement, de mettre fin à toute collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, conformément à la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité; deuxièmement, de lui imposer un embargo efficace, notamment sur le pétrole; troisièmement, de ne plus lui consentir d'investissements ou de prêts; quatrièmement, de mettre un terme aux achats et à la commercialisation d'or et d'autres minéraux d'Afrique du Sud, ainsi qu'à la coopération avec les organismes sud-africains de commercialisation touchant ces minéraux; cinquièmement, de refuser à l'Afrique du Sud certaines fournitures essentielles, notamment le matériel électronique et de télécommunication, les machines et produits chimiques ainsi que les transferts de technologie.

210. Ces mesures, faut-il le rappeler, avaient été préconisées par la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à Paris du 20 au 27 mai 1981, que mon pays avait eu l'honneur de présider, car l'Afrique du Sud a créé une situation dangereuse et explosive dans toute la zone de l'Afrique australe. Ces mesures peuvent s'avérer efficaces, car l'économie sud-africaine, on le sait, largement tributaire de l'étranger pour ce qui concerne la technique, les finances, les biens d'équipement et le pétrole, ressentirait durement les effets des sanctions internationales obligatoires et concrètes.

211. C'est l'occasion pour ma délégation de renouveler ici solennellement le soutien du peuple et du Gouvernement du Sénégal au peuple frère de Namibie, organisé sous l'égide de la SWAPO, son seul et authentique représentant, sous la conduite de son président, notre frère Sam Nujoma.

212. Le système odieux d'*apartheid*, perpétré par le Gouvernement sud-africain, outre le défi qu'il constitue à notre attachement aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, n'est pas une simple atteinte à la dignité de l'homme africain, c'est aussi un crime contre l'humanité tout entière.

213. Les attaques répétées de l'Afrique du Sud contre les pays de première ligne, et notamment contre le peuple souverain de l'Angola doivent, ici, être de nouveau condamnées. A cet égard, le Sénégal tient à manifester encore une fois son soutien à l'Angola.

214. Notre organisation se doit donc de relever ce défi. Pour ce faire, les conclusions adoptées par la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud devront être entérinées par l'Assemblée générale au cours de la présente session. Nous pensons que ces conclusions constituent les moyens les plus efficaces et aussi les plus adéquats pour contraindre l'Afrique du Sud à mettre fin au système d'*apartheid*. Je saisis également cette opportunité pour réaffirmer ici solennellement, au nom de mon pays, la détermination inébranlable du Gouvernement et du peuple sénégalais de continuer à apporter leur aide et leur soutien aux mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud : l'African National Congress d'Afrique du Sud et le Pan Africanist Congress of Azania.

215. Naturellement, d'autres questions politiques importantes préoccupent mon gouvernement.

216. En ce qui concerne le Sahara occidental, la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi les 27 et 28 juin 1981, a donné une nouvelle dimension au conflit. Le Sénégal qui, déjà à Freetown, en 1980, avait préconisé l'insauration d'un « compromis dynamique à l'africaine », voudrait ici se réjouir et se féliciter de l'accord intervenu à Nairobi, qui, nous l'espérons vivement, mettra un terme très prochainement à ce conflit, dans l'intérêt de l'ensemble des Etats de la région comme dans celui de tout le continent africain.

217. En ce qui concerne l'île comorienne de Mayotte, nous voulons croire que le dialogue engagé sera maintenu et qu'il se renforcera entre les autorités françaises et la République fédérale islamique des Comores. Le Sénégal reste, dans cet esprit, à la disposition des deux parties pour les y aider.

218. La question du Tchad aura été marquée cette année par deux événements : d'abord, la consécration du Gouvernement d'union nationale de transition, puis le principe de l'envoi d'une force panafricaine au Tchad dont la composition serait soumise à l'approbation du Gouvernement d'union nationale de transition. Nous formons le vœu que les mesures arrêtées à Nairobi par l'OUA et cela à l'unanimité, aboutiront ainsi à l'instauration d'une paix durable dans un Tchad enfin uni et réellement indépendant au profit du peuple tchadien tout entier.

219. Le conflit du Moyen-Orient, en raison de sa complexité croissante et aussi de ses diverses implications, constitue encore aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves auxquels non seulement cette région, mais encore l'ensemble de la communauté internationale doivent porter une attention particulière. Depuis décembre 1967, les résolutions et les décisions de notre organisation, visant à définir et organiser le cadre d'une solution juste et durable de ce conflit, se sont multipliées. Plus précisément, voilà plus d'un quart de siècle que cette question est constamment discutée au sein de l'Organisation des Nations Unies, qui a compris que l'issue de ce conflit reposait sur la mise en œuvre d'une approche globale et équilibrée, qui tienne compte des principes de base de notre organisation.

220. Ces conditions, faut-il le rappeler, s'articulent autour de l'évacuation par Israël de tous les territoires arabes et palestiniens qu'il occupe par la force depuis 1967, de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant et souverain dans sa propre patrie, de la reconnaissance et du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats de la région ainsi que de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

221. Mon pays reste convaincu que ces principes définissent des bases justes et valables pour une négociation entre

toutes les parties concernées, dont principalement le peuple frère de Palestine à travers son seul représentant légitime, l'OLP, que dirige notre frère Yasser Arafat. Certes, la grande majorité des Etats de notre organisation adhère à cette position. Il reste cependant que l'intransigeance d'Israël demeure l'obstacle majeur à la réalisation d'une paix juste et durable dans cette région.

222. En effet, en refusant d'évacuer les territoires occupés par la force, en poursuivant sa politique d'annexion systématique par une implantation de colonies de peuplement et par la judaïsation de ces territoires, et en continuant à nier la réalité du fait palestinien, Israël va assurément à l'encontre de sa prétention à vivre en paix avec ses voisins.

223. Nous estimons qu'il est du devoir du Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires pour parer à cette détérioration constante de la situation, notamment dans les territoires occupés, en exigeant d'Israël qu'il mette fin immédiatement à ses agressions qui constituent une violation des principes constants du droit international et de la Charte des Nations Unies.

224. A cet égard, le Sénégal, mandaté par la douzième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à Bagdad du 1^{er} au 5 juin 1981, saisit cette occasion pour lancer un appel aux membres du Conseil de sécurité pour que soit adoptée une nouvelle résolution qui mentionne explicitement les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, dont les aspirations ne sont pas tout à fait reflétées dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

225. C'est l'occasion pour ma délégation de condamner à nouveau l'agression israélienne contre la centrale nucléaire de Tamuz. Une telle agression vise, entre autres objectifs, à interdire à un Etat le droit légitime et souverain d'accéder à la technologie nucléaire.

226. Le Gouvernement et le peuple sénégalais sont aussi de plus en plus profondément préoccupés par la situation qui prévaut au Liban. Le Sénégal voudrait réaffirmer ici sa solidarité constante avec le Liban et condamner les actes d'agression d'Israël, qui contrecarrent l'action de la FINUL, à laquelle participe mon pays.

227. Le Sénégal voudrait réitérer, comme il l'a fait lors de la trente-cinquième session [20^e séance], sa proposition tendant à élaborer un système de garanties et d'immunités en faveur des troupes mises à la disposition des Nations Unies pour des opérations de maintien de la paix, afin que celles-ci puissent s'acquitter efficacement de leur mission. Le peuple libanais est aujourd'hui un peuple martyr à qui a été imposé injustement à la fois une guerre et un génocide que ne justifie nullement la situation géographique de ce pays. Et si, aujourd'hui, le peuple libanais ne s'est pas encore écroulé sous le poids des armes, c'est bien parce qu'à travers son histoire ce peuple a toujours su faire face avec courage aux injustices du destin. Pour toutes ces raisons, nous lançons un appel à toutes les parties libanaises, en leur demandant de se tourner résolument vers la réconciliation nationale pour sauvegarder l'unité de leur pays, de même que sa souveraineté.

228. Je voudrais dire quelques mots sur le douloureux conflit irako-iranien. A cet égard, la communauté internationale devrait davantage faire preuve de persévérance et multiplier et renforcer les efforts déjà entrepris sous divers auspices afin d'amener les deux parties belligérantes à régler le différend qui les oppose par des moyens pacifiques, dans le cadre d'un règlement global, juste et honorable.

229. Le comité islamique de paix, dont le Sénégal est membre et qui a été institué à Taïf au mois de janvier 1981, ainsi que le comité de médiation du mouvement des pays non alignés ont déjà, à cet égard, entrepris des efforts louables, dont la communauté internationale devrait encourager

la poursuite, pour mettre un terme à un conflit aux multiples conséquences sur la sécurité internationale.

230. La gravité de la situation au Moyen-Orient ne saurait nous faire oublier que, dans d'autres régions du monde, les ingérences et interventions étrangères, les violations de l'indépendance et de la souveraineté des Etats contribuent à créer des situations inacceptables aussi bien sur le plan de la morale que sur celui du droit. Ainsi au Cambodge et en Afghanistan, des gouvernements sont mis en place par des puissances extérieures au mépris de la Charte et des principes de notre organisation. L'Organisation des Nations Unies a, sans détour, ici même, souligné le caractère injuste des sorts réservés dans ce cadre aux peuples cambodgien et afghan, qui aspirent à vivre en paix dans la justice et dans l'unité.

231. Ces situations, que mon pays a eu l'occasion de déplorer à plusieurs reprises, devraient, de par leur caractère illégitime et les conséquences désastreuses qu'elles entraînent sur le plan des relations entre Etats, conduire la communauté internationale à prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que le principe fondamental du respect de la souveraineté des Etats prescrit par la Charte ne soit à jamais compromis.

232. En ce qui concerne le Kampuchea, en adoptant la résolution 35/6, l'Assemblée générale recommandait, entre autres, le retrait du Kampuchea de toutes les forces étrangères et l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen. Force est de constater que, malgré les efforts de notre organisation, l'espoir d'apporter une solution au problème kampuchéen ne semble pas réellement se dessiner à l'horizon. Pour sa part, le Sénégal voudrait encore une fois marquer sa détermination de continuer à soutenir le peuple kampuchéen ainsi que ses authentiques représentants, jusqu'au triomphe de la justice, seul objet de leur lutte sacrée. En même temps, mon gouvernement pense que les Nations Unies devraient être en mesure de prendre une initiative nouvelle destinée à créer une atmosphère favorable à une solution pacifique de ce problème. Dans cet esprit, il est heureux que la Conférence internationale sur le Kampuchea, préconisée par l'Assemblée sur cette question, et qui s'est tenue du 13 au 17 juillet 1981 ici même, ait défini un cadre réaliste de règlement, à savoir : le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et l'organisation d'élections libres sous contrôle international. Il est incontestable que la mise en application de ces mesures suppose l'adhésion de toutes les parties intéressées au conflit. Puissent-elles toutes comprendre enfin que la voie de la négociation est la seule qui puisse assurer le succès de leurs thèses et ménager leur dignité.

233. En cela, mon pays estime que le Comité spécial créé par cette conférence pourrait aider, avec l'aide et le soutien de toutes les parties concernées, à la restauration de la paix et de l'entente dans ce pays.

234. La question coréenne mériterait aussi notre attention. Le principe de la réunification, accepté par les deux pays, devrait être encouragé par l'Organisation des Nations Unies.

235. La situation en Afghanistan, qui demeure toujours une source d'émotion et de vive préoccupation pour mon pays, vient de connaître une nouvelle phase de rebondissements, avec les récentes initiatives de la Communauté européenne tendant à organiser une conférence internationale sur la question. Le Sénégal suit avec intérêt ces initiatives qui lui paraissent pouvoir déboucher sur une solution acceptable de la situation, et cela au nom de la solidarité entre les nations et des principes contenus dans la Charte.

236. Le problème chypriote demeure toujours inscrit à l'ordre du jour de notre organisation. Il faudrait se féliciter des progrès — certes limités mais réels qui ont été

accomplis cette année dans le cadre des rencontres intercommunautaires pour la recherche d'une solution juste et pacifique qui préserve l'unité et la souveraineté de Chypre. A cet égard, hommage doit être rendu aux Gouvernements turc et grec ainsi qu'au Secrétaire général pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer pour le règlement de cette question.

237. L'extinction définitive des foyers de tension en vue de l'avènement de la paix internationale et de la sécurité de l'ensemble des Etats, plus particulièrement de ceux du tiers monde qui, dans leur quasi-totalité, sont directement impliqués, conditionne, en grande partie, l'instauration d'un climat propice au désarmement, par la réduction sensible de l'usage des arsenaux militaires que cette extinction engendrerait.

238. L'importance que le Sénégal accorde au problème du désarmement est déjà connu, si l'on sait que mon pays a toujours suivi et participé activement aux efforts tentés par la communauté des nations pour renforcer la sécurité internationale. En effet, membre d'un certain nombre de groupes d'experts créés par cette assemblée — entre autres, celui chargé d'étudier les aspects institutionnels du processus de désarmement et celui chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement — le Sénégal s'est attaché à développer les propositions que j'ai eu l'occasion de faire ici même, lors des précédentes sessions. Dans cet esprit, il convient de rappeler l'attachement de mon pays à l'indispensable dénucléarisation des régions du tiers monde, en estimant que cette question mériterait la plus haute attention de la part de l'Assemblée.

239. Tout en soutenant les efforts faits en faveur d'un désarmement généralisé, nous ne pouvons malheureusement que déplorer la lenteur des négociations tendant à l'exécution du Programme d'action sur le désarmement nucléaire adopté ici même, lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui avait été consacrée à la question du désarmement en 1978 [résolution S-10/2, sec. III]. S'il est vrai que, sur cette question vitale pour l'avenir du monde, les petits pays que nous sommes n'ont d'autres ressources que d'essayer de convaincre les grandes puissances qu'elles tiennent entre leurs mains les clefs des solutions réelles à ce sujet, il est cependant reconnu que la solidarité effective des destins de l'ensemble des Etats de notre planète devrait nous inciter à faire preuve de sagacité et de volonté politique. Cependant, nous, représentants des pays du tiers monde, qui constituons déjà et toujours le champ clos où se déroulent les conflits armés, souvent suscités, encouragés et entretenus par des puissances extérieures aux régions concernées et qui entraînent l'humanité tout entière dans une course effrénée aux armements, devons faire preuve d'une motivation accrue dans la réalisation des objectifs du désarmement.

240. Cette année encore, l'Assemblée aura à examiner l'application des décisions et recommandations qu'elle a adoptées lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement et à examiner le rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire qui doit se tenir l'année prochaine.

241. Le désarmement et l'arrêt de la course vers le génocide collectif devraient être pour nous une préoccupation fondamentale. Ils le sont effectivement. Pour appliquer ce principe, il nous faudrait mettre l'accent sur le règlement des différends par des voies pacifiques. Ainsi, le Gouvernement de la République du Sénégal estime qu'il est urgent d'accroître l'efficacité du principe du règlement pacifique des différends et de renforcer les capacités de maintien de la paix de l'Organisation, même si cela suppose que l'on opère des modifications dans ses structures actuelles et que l'on apporte des amendements aux textes

existants. A cet égard, le Sénégal, qui avait voté, au cours de la trente-cinquième session, en faveur de la résolution relative au règlement pacifique des différends entre Etats [résolution 35/160], continue de suivre avec la plus grande attention les travaux du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation et espère que ce comité pourra élaborer, le plus tôt possible, un projet de déclaration sur le règlement pacifique des différends entre les nations.

242. L'ensemble de ces questions, qui ont pour noms « guerres fratricides », « perpétuation de domination de type colonial », « course aux armements », hypothèquent dangereusement l'avenir des relations économiques internationales, assombries déjà avec le cortège de misère et de souffrances qui sont le lot quotidien des pays en développement, premières victimes de la crise des années 70.

243. La situation, que nous déplorons au niveau des pays du tiers monde, est d'autant plus préoccupante pour la stabilité de ces derniers et pour la paix dans le monde qu'il s'y ajoute malheureusement la survivance de structures économiques oppressives et dépassées, héritées des périodes des grands empires coloniaux.

244. Le devenir de l'humanité pourrait, cependant, ne pas être aussi sombre si la communauté internationale optait, délibérément, pour de nouvelles options économiques, fondées sur la justice et sur la solidarité. A cet égard, l'appel de l'Assemblée générale en faveur d'un nouvel ordre économique international, lancé au cours de ses sixième et septième sessions extraordinaires, en 1974 puis en 1975, est, comme cela a été déjà affirmé, un « bienfait insoupçonné » dans la mesure où il a éveillé les consciences des responsables des pays en développement sur la nécessité supérieure de revoir, fondamentalement, la notion de développement et de croissance.

245. Désormais donc, il s'agit pour ces pays de contribuer à faire admettre une définition plus complète du développement qui ne reposerait plus, en priorité, sur une vision presque unidimensionnelle d'un progrès lié à une croissance purement quantitative et matérielle. Les critères du développement devront prendre en considération, simultanément, la maîtrise des données scientifiques et techniques, qui exigent des ressources humaines et financières adéquates, ainsi que le respect des valeurs traditionnelles propres aux pays en développement.

246. C'est le moment pour mon pays d'évoquer devant cette assemblée le problème relatif au système de financement des Nations Unies pour la science et la technologie au service du développement et de la prier de réfléchir à l'adoption d'une solution convenable.

247. A cet égard, le Sénégal voudrait lancer un appel à toutes les puissances, qu'elles soient de l'Ouest ou de l'Est, afin qu'elles manifestent une volonté politique réelle d'accepter une méthode adéquate de financement par des contributions volontaires et la mise en place rapide des dispositifs d'ordre institutionnel déjà prévus. Tous nos efforts devraient être conjugués, au sein de cette assemblée, en vue de réaliser les structures nécessaires : un comité exécutif et un secrétariat. Ces deux organes viendraient s'ajouter au comité intergouvernemental qui existe déjà. Ces structures rendraient possible un meilleur financement des activités scientifiques et techniques et une participation de l'ensemble de nos Etats africains aux décisions intervenant dans ce cadre.

248. Nous pensons également que le consensus obtenu sur la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement est une façon d'admettre l'interdépendance des Etats et d'ouvrir la voie à la coopération internationale.

249. La volonté politique qui a permis le consensus sur cette stratégie devrait animer ceux des Etats Membres qui

ont empêché la réalisation du consensus sur les aspects de procédure des négociations globales, tant il est vrai que l'interdépendance des nations ici représentées commande pour le moins la coopération internationale dans l'intérêt bien compris de tous les peuples.

250. La réalisation de ce nouvel ordre économique international suppose un nouvel humanisme, c'est-à-dire un type nouveau de relations saines entre les membres de la communauté internationale. En effet, la violation des libertés fondamentales constitue un manquement grave à la politique de développement et ne peut se justifier par les exigences de cette politique.

251. Les droits de l'homme restent ainsi une dimension essentielle du développement. C'est ainsi que, sur proposition du Sénégal, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine, à sa seizième session, tenue à Monrovia en 1979, a adopté la résolution 115 (XVI) prescrivant l'élaboration d'un projet de charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

252. Dakar, capitale du Sénégal, a eu l'honneur d'abriter la réunion des experts africains de haut niveau qui a élaboré l'avant-projet de ce document. M. Kéba Mbaye, premier président de la Cour suprême du Sénégal et rapporteur de la conférence ministérielle qui a préparé ce texte, en le soumettant à la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à Nairobi, a déclaré :

« Notre projet, par l'équilibre qu'il réalise entre les droits de l'homme et les droits des peuples, entre les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels, entre les libertés et les devoirs, porte l'empreinte de notre spécificité. »

253. La République du Sénégal a déjà, ici même et en plusieurs occasions, donné la preuve de son attachement aux principes universels proclamés par la Charte des Nations Unies.

254. Notre pays, au côté des autres nations attachées à la sauvegarde des valeurs qui consacrent le destin de l'humanité, voudrait ici encore aujourd'hui saisir l'occasion de cette trente-sixième session de l'Assemblée générale pour réaffirmer solennellement qu'il ne ménagera aucun effort pour contribuer positivement à la recherche et à la mise en œuvre de solutions pertinentes, pour mettre un terme aux conflits divers qui divisent le monde, pour amener et aider les peuples à se tolérer, à s'aimer, à coopérer dans la confiance réciproque, dans le respect mutuel de leurs intérêts, de leurs cultures, de leurs civilisations, pour qu'ils assument leur destin dans la liberté et aussi dans la paix.

255. C'est cette vocation des peuples, déterminés à s'ouvrir aux autres tout en demeurant eux-mêmes, vocation que le Sénégal partage avec les pays ici représentés, que M. Abdou Diouf, chef de l'Etat, au nom de ses collègues africains, évoquait à Nairobi au mois de juin dernier, lors de l'ouverture de la Conférence de l'OUA, en déclarant :

« Notre combat est commun, commun pour la justice, commun pour la dignité, commun pour le salut de nos peuples.

« Nos ambitions et nos perspectives, nos programmes et nos situations, pour être réalisés dans cet esprit, nécessitent l'unité et la solidarité en notre sein. L'unité et la solidarité, pour être atteintes, nécessitent un esprit de tolérance assorti du droit à la différence. Il importe pour cela que nous convenions de régler nos différends par des voies et par des moyens pacifiques, et cela conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, de celle du mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine. »

256. Puisse l'Assemblée, puisse la présente session, tout au long de ses travaux, contribuer à la réalisation de ces idéaux. Le salut de l'humanité est à ce prix.

257. M. MONDJO (Congo) : Le choix porté sur la personne de M. Kittani au seuil de ces assises pour assumer les hautes fonctions de président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale constitue un hommage rendu à ses qualités exceptionnelles de diplomate et d'homme d'Etat. Une voix plus autorisée que la mienne, la voix du chef de la délégation congolaise, le camarade Pierre Nze, membre du Bureau politique et ministre des affaires étrangères, aurait pu saluer de façon plus appropriée cette marque de distinction qui, au-delà de M. Kittani, honore l'Iraq, pays ami de la République populaire du Congo. Je suis heureux de lui présenter les vives félicitations de ma délégation et de lui exprimer à cette occasion notre satisfaction particulière de voir, nos travaux dirigés par une personnalité déjà réputée pour sa compétence éprouvée et sa grande probité.

258. Je voudrais me joindre aux nombreux orateurs qui ont présenté à son prédécesseur, M. von Wechmar, les éloges qu'il a su si bien mériter pour la manière brillante et efficace avec laquelle il s'est acquitté de son mandat de président de la trente-cinquième session.

259. Enfin, par-delà les aspects rituels de circonstance, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à Vanuatu et au Belize qui viennent d'être admis en qualité de Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies. La présence parmi nous de ces deux Etats à peine surgis de la longue nuit coloniale porte la marque de l'œuvre appréciable de décolonisation accomplie par l'Organisation des Nations Unies, qui n'a cessé de jouer, depuis une vingtaine d'années, le rôle de centre de gravité authentique des actions décisives qui ont conduit à l'écroulement des citadelles, hier encore indéracinables, du colonialisme.

260. La victoire des peuples de Vanuatu et du Belize vient à point nommé conforter la justesse de la lutte de libération nationale que les combattants pour la liberté livrent contre l'oppression et l'exploitation coloniales. L'histoire, toute l'humble histoire des hommes est là pour nous rappeler que lorsqu'un peuple est décidé à briser les chaînes humiliantes de la soumission, aucune force — je dis bien aucune force — ne saurait résister au torrent impétueux que soulève son inflexible détermination. La délégation du Congo tient ici à assurer les dignes représentants de ces deux nouveaux Etats Membres de sa coopération et de sa solidarité.

261. Ce qui justifie de la part du Congo cette quête constante d'une solidarité renforcée et d'une entente toujours plus grande entre les nations vient de la conviction qu'a notre peuple que seule une mobilisation dynamique de tous les peuples amis de la paix pourra barrer la route aux forces agressives qui, à l'heure où nous sommes, font entendre des présages de plus en plus inquiétants.

262. Hier, la mollesse des peuples pacifiques a favorisé l'irruption du nazisme et du fascisme, responsables de millions de morts. Qui sait vers quelles catastrophes de l'histoire nous conduira demain la politique impérialiste de confrontation qui imprime aux relations internationales des tensions Est-Ouest permanentes lourdes de mille périls. La course aux armements se précipite. Le monde assiste, impuissant, à une sorte de veillée d'armes redoutable des blocs. Ainsi, au lieu et place de la politique de détente que les pays non alignés ont toujours appelée de leurs vœux, se développe aujourd'hui une dialectique dangereuse de la confrontation. Ils ont tort ceux-là qui pourraient être enclins à se réjouir sans précaution de l'aggravation de la tension internationale. Aujourd'hui, le problème du maintien de la paix, à cause du fait nucléaire, est devenu un

problème global, le problème de tous les Etats, grands et petits.

263. Dans cette conjoncture internationale explosive naissent partout des foyers de tension que l'on entretient avec fébrilité pour accroître sa sphère d'influence en multipliant les bases militaires dans des pays sans défense et en s'assurant des protectorats déguisés.

264. Le cas de l'Afrique ne laisse pas d'être des plus préoccupants : les menaces qui pèsent sur ce continent sont multiformes. L'on y constate tout d'abord la persistance d'une crise écologique marquée par l'avance du désert et la permanence de la sécheresse qui affecte gravement nombre de pays situés entre le Cap-Vert et la Corne de l'Afrique.

265. La menace économique se signale, elle, d'une part, par la domination toute puissante des intérêts multinationaux pour lesquels l'Afrique n'est qu'un réservoir de matières premières et, d'autre part, par l'extrême fragilité des expériences économiques, fortement dépendantes des marchés extérieurs.

266. La crise politique se double d'une menace militaire qui borde l'Afrique de tous côtés et dont l'une des faces les plus visibles est constituée par le maintien irraisonné de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud. La politique de plus en plus agressive de ce régime raciste est un sujet de grave préoccupation à l'échelle de tout le continent. La persistance de la politique odieuse d'*apartheid* et le surarmement du régime de Pretoria, qui, dans la panoplie de ses mesures d'intimidation, prévoit le recours au chantage à l'arme nucléaire pour défendre une philosophie anachronique qui va contre l'humanité, sont une des plus grandes injustices que vit le monde d'aujourd'hui.

267. Enfin, de tous les continents, l'Afrique compte le plus grand nombre de réfugiés et le plus grand nombre des pays dits les moins avancés. Des efforts louables ont parfois été esquissés, en ce qui concerne surtout les aspects humanitaires ou plus généralement économiques et sociaux, sur lesquels je reviendrai dans la suite de mon propos. Quant au préalable indispensable à la création de la confiance et des conditions optimales d'instauration de la paix dans cette partie du monde, nous n'en percevons pour l'heure aucun signe de nature à nous inciter à l'optimisme.

268. Tant que l'Afrique du Sud, raciste et colonialiste, ne se considère pas comme un Etat africain voué aux mêmes exigences de liberté et de respect de la dignité humaine qui animent les autres peuples africains, la paix et la sécurité internationales se verront sans cesse rompues. Contre qui et pourquoi, en effet, l'Afrique du Sud raciste se dote-t-elle de l'armement nucléaire? Les protecteurs inconditionnels des tenants de l'*apartheid* pourront sans doute fournir à la communauté internationale une réponse claire à cette question angoissante.

269. Pour procéder méthodiquement, nous devons au moins commencer par rendre la Namibie à son peuple. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité a été conçue à cet effet; elle constitue, de l'avis de ma délégation, la seule approche pragmatique susceptible de frayer la voie à une solution juste et pacifique de la question de Namibie qui, comme chacun le sait, est et demeure essentiellement un problème de décolonisation. Nous devons nous souvenir que c'est l'Afrique du Sud qui, unilatéralement, a pris l'initiative de la rupture des négociations engagées par le groupe de contact des cinq pays occidentaux. Il s'agit là, assurément, d'un événement grave devant lequel le silence de la communauté internationale apparaît étrangement « assourdissant ». Mon pays encourage, bien entendu, toute initiative devant hâter l'exercice par le peuple de Namibie, sous la houlette de la SWAPO, son seul

et authentique représentant, de son droit à la liberté et à l'indépendance.

270. Le parachèvement du processus de décolonisation de la Namibie aura pour effet premier de restaurer la paix dans la partie australe du continent et de permettre aux Etats africains dits de première ligne de s'atteler aux tâches essentielles du développement économique et social de leur pays. Mais l'Afrique du Sud, qui prétend jouer les forteresses assiégées, s'oppose à l'avènement d'un climat de paix et de coopération dans la région, multipliant de façon crapuleuse et criminelle des agressions contre ceux des Etats qui entendent appliquer courageusement les résolutions pertinentes de notre organisation relatives à l'aide que tous les Etats Membres ont le devoir d'apporter au peuple namibien dont le territoire a été transformé par la soldatesque sud-africaine en un suaire où les hommes, les femmes et les enfants de l'héroïque peuple de Namibie étouffent sans recours. La dernière en date de ces agressions est dirigée contre la République populaire d'Angola, agression qui se poursuit encore par l'occupation par l'armée de Pretoria d'une partie du territoire de cet Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

271. Là où le scandale et la forfaiture atteignent le paroxysme, c'est quand la communauté internationale n'envisage même pas une mesure destinée à dissuader l'agresseur.

272. L'on pourrait même en conclure, comme le déclarait avec justesse notre ministre des affaires étrangères à la huitième session extraordinaire d'urgence [5^e séance], que l'Angola semble ainsi être accusé du seul fait que ce pays se conforme aux décisions pertinentes de notre organisation pour ce qui est de sa contribution particulière à la cause de la libération des pays et des peuples coloniaux.

273. Notre organisation a le devoir politique et moral d'agir avant qu'il ne soit trop tard pour désamorcer la tension qui persiste dans cette partie de l'Afrique. Le Gouvernement congolais, quant à lui, appuie sans réserve la lutte du peuple frère angolais pour la défense de son indépendance et de son intégrité territoriale. Aujourd'hui, l'impérialisme et ses complices quadrillent l'Angola de leurs complots. Leurs efforts sont vains car le peuple angolais, fidèle à l'héritage d'Aghostino Neto, saura relever le défi et défendre victorieusement les acquis de sa révolution.

274. Ma délégation est extrêmement heureuse d'observer les progrès qui, après tant de mois de déchirements et de deuils, viennent enfin couronner l'action de l'OUA en vue de résoudre le drame que vit le peuple frère tchadien. Le Gouvernement congolais appuie le gouvernement de ce pays frère dans ses efforts louables en vue de la réconciliation et de la reconstruction nationales. Une certaine presse occidentale, accoutumée à donner à ses lecteurs des informations spectaculaires sur le tiers monde, parlant du détachement des soldats congolais que, sur la demande pressante de l'OUA, mon gouvernement avait consenti à envoyer à N'Djamena, s'est répandue récemment en propos haineux et diffamatoires qui dénotent chez ces journalistes indignes le mépris dont ils accablent les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, considérés par eux comme des êtres inférieurs. L'Armée populaire nationale congolaise est l'armée de notre peuple militant; elle est formée selon les préceptes rigoureux du Parti congolais du travail. Sa mission au Tchad était supervisée par un membre éminent de notre parti et par le Gouvernement d'union nationale de transition tchadien durant les trois mois où nos troupes étaient constamment enfermées dans la caserne de la gendarmerie de N'Djamena. En tous les cas, mon gouvernement lance un défi à cette presse à œillères d'apporter la moindre preuve de ses affabulations. Cette campagne calomnieuse des médias occidentaux, tantôt dirigée contre tel régime, tantôt braquée contre tel

autre pays du tiers monde, ne changera en rien l'engagement ferme des Etats africains en général, et de ceux d'Afrique centrale en particulier, aux côtés de nos frères tchadiens, pour que ce peuple retrouve, avec son indépendance, la paix et la place de choix qu'il occupe dans notre sous-région.

275. Dans la partie nord du continent africain, le problème de la décolonisation du Sahara occidental a créé une situation d'extrême degré d'antagonisme entre les différentes composantes du Maghreb. Il est heureux qu'un référendum d'autodétermination ait été décidé pour permettre au peuple sahraoui d'accéder, après un choix libre et clair, à l'indépendance. Le Congo se tient en tout cas aux côtés de l'OUA et de l'ONU pour soutenir les efforts mis en commun par les deux organisations en vue du règlement juste et définitif de ce problème.

276. L'océan Indien, pourtant déclaré par les Nations Unies « zone de paix », est aujourd'hui le théâtre d'une intense activité militaire. On assiste dans cette zone au renforcement des flottes et des troupes militaires des grandes puissances. Mon gouvernement, là encore, appuie les efforts de notre organisation qui doivent aboutir à la tenue de conférences pour que l'océan Indien devienne effectivement une zone de paix réelle. Nous sommes convaincus que le problème de l'île comorienne de Mayotte et celui des îles Glorieuses feront bientôt l'objet d'une négociation positive et confiante entre le Gouvernement français, d'une part, et les Gouvernements des Comores et de Madagascar, d'autre part.

277. Nous appelons de nos vœux la paix au Moyen-Orient où sévit encore une violence accrue du fait du refus obstiné d'Israël de négocier avec l'OLP. La position constamment soutenue par ma délégation est que la question palestinienne se situe au cœur de tout le drame du Proche-Orient. Dès lors, toute initiative du genre « accords Camp David » perd toutes ses vertus si elle méprise les intérêts fondamentaux et imprescriptibles du peuple palestinien.

278. Plus qu'une fuite en avant, les agissements du Gouvernement israélien, faits d'actes graves et répétés d'atteinte à la paix et à la sécurité internationales, n'aident en rien l'épanouissement d'un climat propice à la négociation constructive en vue de la recherche des conditions d'une paix durable et définitive dans cette région importante du monde. Le bombardement de Tamuz en Iraq et le bombardement des populations civiles de Beyrouth au Liban portent les stigmates de la volonté d'un gouvernement déterminé, à tort, à pratiquer la politique du pire.

279. Le cas du Kampuchea est symptomatique de la crise que traversent les relations internationales. Contre toute objectivité, certains Etats Membres s'obstinent à faire croire au monde que le peuple du Kampuchea n'a jamais souhaité se débarrasser, quel qu'en soit le prix, de la dictature de Pol Pot. Il est évident, aux yeux de ma délégation, que la représentation inadéquate du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies n'a d'autre objet que de servir d'alibi pour favoriser une immixtion intolérable dans les affaires intérieures de ce pays et retarder le plus possible l'avènement d'une ère de paix et de coopération fraternelle en Asie du Sud-Est.

280. L'agitation orchestrée autour des bandes dites de rebelles que l'on arme au vu et au su de tout le monde contre le Gouvernement légal du Kampuchea est contraire à toutes les règles du droit international. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea non seulement assure effectivement le pouvoir sur l'ensemble du territoire national mais, depuis l'avènement de la nouvelle république, a entrepris de reconstruire le pays sur les cendres du génocide perpétré par Pol Pot. Mon pays souhaite que les peuples d'Asie du Sud-Est qui, dans la trame longue et riche de leur glorieuse histoire, ont donné tant

de leçons de sagesse et de courage politique au monde, se ressaisissent et œuvrent désormais à la recherche de solutions pacifiques aux différends qui peuvent momentanément les opposer.

281. Pour ce qui est de la Corée, nous ne voyons pas non plus le bien-fondé de la politique du maintien de la division de ce grand peuple en deux parties : Corée du Nord et Corée du Sud. Le Congo a toujours soutenu que l'Organisation des Nations Unies doit œuvrer à la création des conditions propices au dialogue, hors de toutes pressions étrangères, entre les deux parties de Corée. Nous constatons ces derniers temps une recrudescence de la terreur qui s'abat en Corée du Sud sur les patriotes qui sont favorables à la réunification indépendante et paisible de ce grand pays. Il faut que cesse toute ingérence étrangère dans les affaires de Corée afin que ce peuple s'achemine vers la voie du dialogue fraternel et constructif.

282. Il y a 20 ans, lors de la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade, il a été proclamé que la collaboration internationale active dans les domaines des échanges matériels et culturels entre les peuples était un moyen indispensable à l'affermissement de la confiance en la possibilité de la coexistence pacifique⁷.

283. Faute d'avoir su répondre à temps à cette exigence, le monde doit régler une crise économique profonde et débattre sans aucune issue des voies et moyens pouvant permettre l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Les contours de ce nouvel ordre ont d'ores et déjà été déterminés pour les pays en développement au sein du Groupe des 77 en particulier.

284. Les pays en développement, qui subissent dans toute leur rigueur les conséquences néfastes d'un ordre de choses particulièrement injuste, réclament depuis quelques années la démocratisation des relations économiques internationales. Pourtant, ces revendications sont loin de constituer le rivage inaccessible. Il convient peut-être de rappeler quelques aspects de l'approche des pays en développement, qui peuvent se résumer de la manière suivante.

285. Tout d'abord, l'amélioration indispensable des relations commerciales internationales doit intégrer la nécessaire stabilité des termes de l'échange, surtout en ce qui concerne les produits de base, et un accès préférentiel des produits des pays en développement dans les marchés des pays industrialisés.

286. En second lieu, il faut réglementer le flux des capitaux privés étrangers et accroître les conséquences favorables de ces apports. Bien entendu, ici l'on touche au problème de la limitation des activités des sociétés multinationales et à celui du transfert de technologies.

287. Il est par ailleurs indispensable que le cercle vicieux aide-endettement soit rompu, au moins de deux manières conjointes. Premièrement, il s'agit d'assurer aux pays en développement un apport en capitaux publics et, surtout, s'assurer que les pays développés respectent leur engagement de consacrer au moins 0,7 p. 100 de leur produit national brut à l'aide au développement. Certains pays développés l'ont déjà compris, comme en témoigne la récente prise de position à cet égard du Gouvernement français. Nous nous en félicitons et exhortons les autres pays développés à manifester leur effort dans ce sens. Il s'agit, deuxièmement, de conclure un moratoire pour l'endettement des pays en développement, littéralement écrasés par le service de la dette. Enfin, il est demandé la démocratisation du système monétaire international et de l'appareil de prise de décisions de certaines institutions financières internationales.

288. Comme on peut le constater, ces mesures n'ont de révolutionnaire que l'engagement qu'elles impliquent de la part des pays nantis à se préoccuper davantage des pro-

blèmes de la faim et de la misère dans le monde, au lieu de se jeter à corps perdu, par exemple, dans la course effrénée aux armements qui engloutit à présent près de 550 milliards de dollars par an et qui, dans son aveuglement, invente, perfectionne sans cesse les armes de l'apocalypse, les armes de destruction massive de l'humanité, comme la bombe à neutrons, que l'opinion publique internationale condamne dans son écrasante majorité. A supposer qu'il ne soit consacré au développement que 20 milliards de dollars annuellement — je dis 20 milliards de dollars annuellement —, qui peut nier l'impact que pourrait avoir un tel engagement sur l'économie des pays de la périphérie?

289. Après une longue période de confrontation et d'invectives stériles, le dialogue Nord-Sud semble susciter aujourd'hui un optimisme raisonné. Cette année, le calendrier des rencontres donne la mesure de la prise de conscience, à la fois par les pays dits du Nord et ceux du Sud, de l'interdépendance qui régit étroitement l'économie internationale et de la nécessité d'aboutir dans des délais raisonnables à une solution dans l'intérêt des parties en cause. En mai 1981, à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique, entre pays en développement, tenue à Caracas, les pays en développement ont mis au point les perspectives de ce qu'il est convenu d'appeler la coopération économique Sud-Sud. En juillet de la même année, c'est au tour d'Ottawa d'accueillir la conférence des principaux pays industrialisés qui se sont concertés sur les graves problèmes du développement. Récemment, au début de ce mois de septembre, à Paris, la France a abrité la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Prochainement, à Cancún, grâce à l'initiative conjointe de l'Autriche et du Mexique, aura lieu un sommet restreint, réunissant une vingtaine de chefs d'Etat et de gouvernement du centre et de la périphérie. Enfin, il est prévu, d'ici la fin de l'année, une conférence au Siège des Nations Unies, à New York, sur le développement.

290. Toute cette activité a pour but de tenter de débloquent les négociations globales Nord-Sud. Il s'agit sans aucun doute d'une question complexe qui demande à chaque camp de transcender ses égoïsmes et qui interdit de verser dans un optimisme que, pour le moment, rien ne justifie. Mais quel leader, quel homme d'Etat pourrait rester rétif devant cette invitation grisante de l'histoire à participer à l'œuvre de construction d'un monde nouveau, plus juste, plus fraternel?

291. Ma délégation voudrait féliciter sincèrement le Secrétaire général dont le dévouement à la cause de la paix et du bien-être des peuples, grands et petits, mérite d'être salué.

292. La meilleure manière d'exorciser le retour des vieux fantômes est d'en dresser une liste aussi complète que possible, afin de cerner et de mieux connaître la nature des hantises qui en résultent. C'est ce que nous avons tenté de faire au cours de ce propos.

293. Au moment où de grandes tempêtes se dessinent à l'horizon, nous devons, tous ensemble, décidément et pour de bon, poser un regard neuf sur les causes des dangers qui menacent la paix internationale. Notre organisation a des devoirs pressants à remplir, des problèmes cruciaux à résoudre, des périls à éviter. Aidons-la de bonne foi par notre adhésion à tous à la cause de la paix — la paix qui doit devenir le facteur central et décisif de la vie internationale.

294. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole à plusieurs représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

295. M. AL-MARHOUN (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Malheureusement ma délégation se voit obligée

d'exercer son droit de réponse pour apporter quelques éclaircissements.

296. Comme chaque année, le Ministre des affaires étrangères du Yémen démocratique a présenté, ce matin [19^e séance], un tableau déformé des réalités de notre région. Parmi ces déformations, il a prétendu que le Sultanat d'Oman avait offert son territoire pour l'installation de bases militaires américaines.

297. L'Oman a déclaré à maintes reprises qu'il ne permettrait jamais à aucun pays d'établir ou d'utiliser des bases militaires sur son territoire. Cette déclaration tient à la politique sans équivoque de mon pays qui considère la région du Golfe, l'océan Indien et la mer Rouge comme une zone de paix où aucune des grandes puissances ne devrait posséder de base, afin de préserver la région du danger de concurrences pouvant représenter une menace pour tous les pays de la région.

298. Tout le monde sait que le régime d'Aden a accepté d'offrir le Yémen démocratique à l'Union soviétique pour y installer une immense base à partir de laquelle elle pourrait réaliser ses desseins de domination sur les ressources pétrolifères et les voies d'eau et s'infiltrer dans la région. Le pacte signé récemment par les autorités du Yémen démocratique et certains autres pays en présence d'un représentant de cette grande puissance est une preuve de plus de cette conspiration et de l'expansion de son rayon d'action.

299. Le Sultanat d'Oman n'est lié à aucune grande puissance par aucun traité dit d'amitié et de coopération mais qui, en réalité, vise à des actes de subversion et d'exploitation, comme c'est le cas pour le Gouvernement du Yémen démocratique.

300. Le représentant de ce régime doit tout d'abord renoncer à l'alignement de son pays avec le bloc oriental et œuvrer à l'élimination de toutes les bases étrangères de son territoire s'il est vraiment sérieux lorsqu'il lance un appel en faveur d'une conférence au sommet des Etats du Golfe, de la péninsule arabe et de la Corne de l'Afrique.

301. M. GOULDING (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais] : Dans sa déclaration au cours du débat général, le 22 septembre dernier [7^e séance], le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine a évoqué les négociations concernant les îles Falkland et leurs dépendances qui ont eu lieu entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni avec la participation de représentants des habitants des îles Falkland. En effet, mon gouvernement prend part à ces négociations, mais nous ne saurions accepter qu'il s'agisse d'un cas d'« occupation illégale ». Le Royaume-Uni n'éprouve aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland et les îles qui en dépendent. Le Gouvernement britannique souhaite néanmoins voir le différend réglé d'une façon pacifique par la voie de négociations. Les habitants des îles Falkland, qui sont presque tous d'origine britannique, mais ne connaissent d'autre patrie que les îles où leurs ancêtres ont vu le jour et où ils sont eux-mêmes nés, ont le droit de déterminer leur propre avenir, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous poursuivrons le processus des négociations en n'oubliant ni les intérêts des habitants des îles Falkland, déjà reconnus par des résolutions antérieures de l'Assemblée, ni leurs souhaits.

302. M. BOUCETTA (Maroc) : Les orateurs qui se sont succédé à la tribune et qui ont évoqué la question du Sahara occidental ont unanimement salué les efforts déployés par l'OUA depuis la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Nairobi. Ces efforts tendent à un règlement conforme à la justice et au droit. Le Maroc s'y est prêté pour faciliter la tâche de l'OUA. Les mêmes orateurs ont apporté des

encouragements de leurs gouvernements respectifs au Comité de mise en œuvre sur le Sahara occidental dans la poursuite de la mission qui lui a été confiée, par ladite session.

303. Le Président de la République du Kenya et Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement a souligné ici même [11^e séance] la volonté de l'Afrique de dépasser ses divergences et de retrouver sa cohésion, conformément à son propre génie et à ses propres traditions. Néanmoins, ce matin, le représentant du Burundi a essayé, au cours d'une tentative aussi grotesque qu'inutile, de falsifier l'histoire. Il a cru devoir adopter une attitude en opposition flagrante avec les recommandations de Nairobi auxquelles pourtant son pays a souscrit.

304. Je voudrais rappeler au représentant du Burundi que le prétendu front à qui il a apporté son appui a vécu. Si je ne peux me permettre de l'accuser de naïveté, je me demande s'il ne se prête pas délibérément à une manœuvre destinée à entraver le processus en cours et dans laquelle il joue le rôle d'un mercenaire de la parole. Je déplore en tous cas que parmi les ennemis de l'Afrique figure un de ses fils.

305. M. CHADERTON (Venezuela) [interprétation de l'espagnol] : Le Venezuela, en tant que pays en développement, préfère utiliser cette tribune pour exprimer les aspirations des pays frères du tiers monde, pour dénoncer les injustices et les iniquités qui caractérisent les relations internationales et pour signaler critiquer et affronter les politiques des grandes puissances qui mettent en danger la paix mondiale. Nous préférons utiliser cette tribune pour parler de la paix, de la démocratie, de la justice sociale et du nouvel ordre économique international.

306. Nous déplorons cette confrontation avec les représentants officiels d'un pays frère. Néanmoins, la rhétorique du Ministre des affaires étrangères de Cuba la semaine dernière [12^e séance], insultante et excessive, répétée jusqu'à satiété par d'autres porte-parole de sa délégation, nous oblige à répondre pour préciser certaines questions portant sur la paranoïa antivénézuélienne du gouvernement de ce pays.

307. C'est sur le territoire vénézuélien, dans les années 60, que l'interventionnisme cubain a connu son premier échec. A l'époque, le Gouvernement de Cuba entraînait, finançait et équipait la guérilla et le terrorisme au Venezuela, mais sa déroute politique et militaire a été potente. Les mêmes tentatives ont été faites en Amérique latine et dans les Antilles et ont connu des résultats identiques.

308. Le Venezuela est sans aucun doute une source de problèmes pour tout pays qui l'attaque. Le Venezuela est un pays pacifique, aux prises avec les difficultés que connaissent tous les pays en développement, mais qui voit l'avenir avec espoir et optimisme, car son sort ne dépend pas des caprices d'un dirigeant messianique mais de la volonté librement exprimée d'un peuple n'ayant pas à craindre un appareil de terreur qui intimide et réduit au silence ceux qui osent ne pas être d'accord avec l'opinion officielle.

309. Ceux qui attaquent le Venezuela sont ceux-là mêmes qui exploitent leur position d'avant-garde au sein du mouvement des pays non alignés pour encourager et applaudir l'occupation de pays non alignés par des troupes étrangères et pour appuyer des situations du même genre ailleurs. Ceux qui attaquent le Venezuela sont ceux-là mêmes qui sont fiers d'avoir la seule constitution de l'Amérique latine et des Antilles dont le texte contient une déclaration de fidélité à une superpuissance et qui, en même temps, cherchent à nous convaincre qu'ils sont véritablement des non alignés.

310. Ceux qui, avec lyrisme, citent et citent encore les poètes devant cette assemblée sont ceux-là mêmes qui représentent un pays qui grâce le criminel de droit commun et non le poète dissident.

311. L'obsession guerrière et la dévotion pour le conflit du régime cubain constituent une menace interventionniste permanente. Comment s'expliquer — sinon qu'elle est due à une folie superimpérialiste — la nouvelle détérioration des relations avec l'Amérique latine qui avaient été rétablies au cours des dernières années après les aventures militaires avortées des années 60 sur notre continent et un effort trompeur en vue du redressement?

312. Le Venezuela se consacre à la coopération et à la solidarité internationale qui s'incarnent dans ses organisations internationales et dans ses programmes de coopération avec des pays frères ayant des systèmes politiques et sociaux différents, car il n'a nullement l'intention d'imposer ses valeurs morales ou politiques à quiconque.

313. Le Venezuela est un pays aux frontières ouvertes pour ses citoyens. Le Venezuela est un pays où des centaines de milliers de ressortissants de pays des quatre coins du monde se sont établis, ont trouvé la liberté et une chance de se réaliser. Peuvent-ils en dire autant ceux qui parlent au nom d'un pays dont les citoyens, par milliers, ont préféré la tristesse de l'exil plutôt que d'accepter une politique de décomposition sociale, le découragement spirituel et la stérilité intellectuelle?

314. Ce sont là les différences que ceux qui ont tenté de détruire la démocratie vénézuélienne ne peuvent pas pardonner à notre pays. Comme l'a dit Rómulo Betancourt, le Venezuela trouve sa force dans la solidarité patriotique des dirigeants et des partis démocratiques — ceux qui sont au gouvernement comme ceux qui sont dans l'opposition — et dans ses organisations sociales représentatives, ses forces armées, ainsi que dans le peuple vénézuélien tout entier.

315. M. NGO PIN (Kampuchea démocratique) [*interprétation de l'anglais*] : Le discours du représentant des autorités de Hanoi devant cette assemblée, hier [17^e séance], à propos de la situation en Asie du Sud-Est et au Kampuchea constitue sans conteste un chef-d'œuvre de mystification et de perfidie dans les annales de notre organisation. Seuls les expansionnistes vietnamiens, porte-parole et agents de la superpuissance expansionniste, sont capables de réaliser un tel tour de force qui consiste, en la matière, à renverser la situation et les rôles.

316. Premièrement, en ce qui concerne la situation au Kampuchea et en Asie du Sud-Est, les expansionnistes de Hanoi ont l'outrecuidance inouïe d'imputer la cause de la présente tension en Asie du Sud-Est et l'escalade de la guerre au Kampuchea et à la frontière khméro-thaï à une prétendue menace de la Chine contre ce qu'ils appellent hypocritement les Etats indochinois. En fait, tous les pays épris de paix et de justice dans le monde savent parfaitement que la présente situation en Asie du Sud-Est, chargée de menaces graves pour la paix et la sécurité internationales, est née de la guerre d'agression et d'occupation du Kampuchea par le Viet Nam dont plus de 250 000 soldats et 50 000 agents appliquent systématiquement depuis bientôt trois ans la politique de vietnamisation du Kampuchea et de génocide de notre peuple par tous les moyens, y compris la famine et les armes chimiques.

317. Aujourd'hui, c'est cette même armée vietnamienne stationnée au Kampuchea qui continue à lancer des attaques d'agression contre la Thaïlande dont la souveraineté et la sécurité sont constamment menacées par les autorités de Hanoi, qui pratiquent de façon machiavélique à l'encontre de la Thaïlande et des autres pays de l'ANASE la politique du chantage, de la carotte et du bâton, en vue de les obliger à reconnaître leur fédération

indochinoise, c'est-à-dire leur annexion par la force du Kampuchea et du Laos au sein de l'empire vietnamien.

318. Aujourd'hui, tout le monde sait que le Viet Nam, pour réaliser son ambition expansionniste en Asie du Sud-Est, a déjà aliéné sa propre indépendance et a accepté de servir la stratégie globale de la superpuissance expansionniste en Asie et dans le Pacifique. Cette stratégie globale vise en effet à dominer l'Asie du Sud-Est, le Pacifique Sud et surtout à contrôler le détroit de Malacca reliant le Pacifique Sud à l'océan Indien. Aujourd'hui, tout le monde sait aussi que déjà la marine de guerre de la superpuissance expansionniste, y compris les navires à propulsion nucléaire, basée à Cam Ranh, au centre du Viet Nam, soit à 4 000 kilomètres de sa base d'origine de Vladivostok, est à même d'atteindre l'océan Indien en 24 heures, alors qu'il lui fallait auparavant plus d'une semaine. Ses bâtiments de guerre — et pas seulement ceux camouflés en bateaux de pêche — empruntent le détroit de Malacca à raison de un par jour. Ils sillonnent les mers de la région. Le porte-avions *Minsk* s'est même aventuré dans le golfe du Siam. Par ailleurs, ses avions militaires opérant à partir de Danang et d'autres bases aériennes situées au Viet Nam, quadrillent les cieux de l'Asie du Sud-Est. Il est donc inutile d'indiquer d'où viennent les menaces.

319. Deuxièmement, pour ce qui est des rôles joués dans la tragique situation qui prévaut au Kampuchea et en Asie du Sud-Est, les expansionnistes vietnamiens, avec une rare impudence alliée à une perfidie sans bornes, ont présenté les pays épris de paix et de justice qui soutiennent la juste lutte de notre peuple pour son indépendance et sa survie, pour défendre l'ordre international basé sur le respect du droit et des principes sacrés de la Charte des Nations Unies et ceux du mouvement des pays non alignés, comme des réactionnaires, des impérialistes, des hégémonistes, des fauteurs de guerre et les auteurs de la détérioration de la situation en Asie du Sud-Est.

320. De même, les expansionnistes vietnamiens ont l'impudence et la grossièreté de traiter la Conférence internationale sur le Kampuchea — à laquelle l'écrasante majorité des Membres de notre organisation ont participé ici même en juillet dernier — comme une vulgaire intrigue politique.

321. A cet égard, nous voudrions rappeler aux impérialistes et expansionnistes vietnamiens que, leur cause étant perdue, rien ne sert d'insulter la communauté internationale et notre organisation, car, en définitive, ces injures ne pourront ni camoufler leur guerre d'agression au Kampuchea et leurs visées expansionnistes en Asie du Sud-Est, ni changer la nature du régime vietnamien de Pnom Penh, qui n'est que l'ombre des troupes vietnamiennes d'occupation. Au contraire, ces propos orduriers et belliqueux ne font que dévoiler davantage la nature agressive et expansionniste des autorités de Hanoi ainsi que l'impasse dans laquelle se trouve leur agression au Kampuchea et l'échec de leur politique expansionniste en Asie du Sud-Est, et cela grâce à la vaillante lutte de notre peuple et à la solidarité internationale dont cette lutte bénéficie aux Nations Unies et dans le monde.

322. M. ZAKI (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Ma délégation a écouté ce matin la déclaration prononcée par le représentant du Yémen démocratique, dans laquelle certains points ont été soulevés et où l'on prétendait que l'Egypte avait permis que son territoire serve à l'installation de bases militaires étrangères. Ma délégation dément catégoriquement les affirmations complètement dénuées de fondement du Ministre des affaires étrangères du Yémen démocratique.

323. Ma délégation estime qu'il aurait mieux valu que la déclaration du Yémen démocratique ne contienne pas de pareils mensonges. Il aurait été plus opportun pour le

Ministre des affaires étrangères du Yémen démocratique de traiter de l'intervention et de la domination étrangères dont fait l'objet son propre pays, au lieu d'essayer d'insulter les autres pour dissimuler l'implication de son pays qui est connue de tous.

324. L'Égypte, qui s'est toujours opposée à l'installation de bases militaires étrangères sur son sol, a insisté et continue d'insister sur son opposition à l'implantation de telles bases. Cette attitude de l'Égypte découle de la politique qu'elle pratique en tant que l'un des pionniers du mouvement non aligné et de son désir de sauvegarder jalousement son indépendance et sa pleine souveraineté sur la totalité de son territoire.

325. En tant que frères arabes partageant une destinée commune, nous devons d'éviter pareilles falsifications et de serrer les rangs en faveur de la cause de la nation arabe.

326. M. FAHDLI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Ma délégation voudrait démentir les allégations des représentants de l'Oman et de l'Égypte. Le Yémen démocratique n'a aucune base soviétique sur son territoire. Nous chérissons l'amitié qui nous unit à l'Union soviétique, pays qui se tient aux côtés des peuples arabes dans leur juste lutte et qui s'efforce de servir notre cause, laquelle n'a certainement pas été servie par les accords de Camp David ni par les politiques déclarées des régimes omanais et égyptien.

327. Nous aimerions réaffirmer que la déclaration prononcée ce matin à l'Assemblée par le Ministre des affaires étrangères de mon pays était parfaitement sincère.

328. M. NIZIGAMA (Burundi) : En s'adressant ce matin à cette assemblée, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a expliqué de façon claire et précise la position de la délégation burundaise au regard de la question du Sahara occidental. Il l'a fait d'une manière digne et responsable.

329. La réaffirmation du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination a toujours valu à toute délégation qui s'en faisait l'écho la vindicte du représentant du Maroc. Loin de nous l'idée de troubler par la polémique la sérénité de ces débats. Nous en laissons le soin et la responsabilité au représentant du Maroc. Aussi nous limiterons-nous à réitérer la position de mon pays au sujet de la question du Sahara occidental. Elle est conforme à celle maintes fois affirmée aussi bien par l'ONU que par l'OUA. Nous sommes navrés qu'elle ne soit guère du goût du Maroc.

330. Nous avons espéré que le Maroc se conformerait tant soit peu aux décisions prises dernièrement par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organi-

sation de l'unité africaine lors de la session de Nairobi. La présente attitude du Gouvernement du Maroc ne faisant que s'en éloigner, nous n'avons d'autre choix que de rappeler les principes arrêtés par le Comité de mise en œuvre sur le Sahara occidental afin de mettre fin à la recolonisation de cette région.

331. Voilà bientôt deux ans que le Maroc prétend avoir clos le dossier du Sahara occidental. Au lieu d'un référendum d'autodétermination préconisé par la communauté internationale, le Maroc prétend imposer un prétendu référendum de confirmation de la « marocanité » du Sahara occidental. Ses insuccès dans ce domaine nous incitent à lui souffler la seule voie de sortie possible : laisser au peuple sahraoui le soin de déterminer son avenir librement, directement, sans menace ni intimidation. Ce n'est que le jour où le Maroc se sera conformé au principe énoncé ci-dessus qu'il pourra clore définitivement le dossier du Sahara occidental.

332. Nous avons toujours condamné tout colonialisme, tout néo-colonialisme, quelles que soient leurs origines. La recolonisation du Sahara occidental n'aura pas notre bénédiction parce qu'elle est africaine.

333. Quant aux accusations faites contre mon pays, elles font partie de ce paquet de contre-vérités dont le représentant du Maroc a le monopole. Elles divergent tellement avec la réalité qu'elles ne méritent même pas qu'on s'y arrête.

La séance est levée à 19 h 30.

NOTES

1. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.*

2. Voir *The Department of State Bulletin*, vol. LXXVII, n° 1999 (Washington, D. C., U.S. Government Printing Office, 1977), p. 483 à 496.

3. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

4. *Nord-Sud : Un programme de survie*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Gallimard, 1980.

5. Adopté ultérieurement, sous sa forme révisée, en tant que résolution 35/125.

6. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14659, annexe.

7. Voir Secrétariat des renseignements du Conseil exécutif fédéral, Belgrade, 1973, *Documents des conférences des réunions des pays non alignés, 1961-1973*, sect. II.